

BONHOMMET

Histoire de la famille BONHOMMET, marchand tissier, Laval, Avénières

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT

<http://www.odile-halbert.com>

où vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses courriel et poste

Fichier créé 1682 Mis à jour 10.03.2018 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*

Arbre généalogique descendant	(page)
Histoire.....	2
patronyme	2
localisation : Avénières (53).....	3
les activités professionnelles.....	3
le niveau culturel	4
les descendants à l'étranger	4
légende :.....	4
mon ascendance à Jean Bonhommet x ca 1640 Marguerite Cocherie	5
Jean Bonhommet x ca 1640 Marguerite Cocherie	5
Jacquine Bonhommet x 1668 Pierre Sanson.....	7
descendants de Jean Bonhommet x1664 Marie Lebeau	8
Mathurin Bonhommet x 1702 Anne Duteil.....	8
Pierre Bonhommet x 1691 Marguerite Gouiet	9
Guillaume Bonhommet x1691 Marie Toumin.....	9
Jean Bonhommet x1723 Catherine Dubois	11
Marie Bonhommet x 1711 Ambroise Soinard.....	11
Anne Bonhommet x1716 Jean Lebreton.....	11
Guillaume Lebreton x1747 Julienne Bazin	21
Julienne Lebreton x1778 Jacques-Marie Jallot.....	21
René-Guillaume Jallot x1807 Marie-Elisabeth Jallot.....	21
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot.....	21
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau	21
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard	21
Jean Bonhommet x/1640 Perrine Letessier	21
Michel Bonhommet x1669 Renée Mintier	22
Jean Bonhommet x 1672 Marie Mintier	22
Simeon Bonhommet x ca 1620 Jacqueline Estigneust	24
Jacquine Bonhommet x Melaine Pacard	26
Daniel Bonhommet x1650 Marie Marchais	26
Melaine Bonhommet x1698 Marie Ravari	27

Jeanne Bonhommet x1673 Pierre Crié	27
Marie Bonhommet x Jean Patry.....	27
René Bonhommet x/1620 Simone Houeslard	27
Pierre Bonhommet x1646 Catherine Locré.....	28
Paul Bonhommet x Marie Poulain	28
Jean Bonhommet x /1642 Jacquine Leliepvre.....	28
Etienne Bonhommet x 1670 Marie Collet	29
Etienne Bonhommet x 1707 Jacquine d'Ampoigné	29
non rattachés pour le moment :	29
Avénières	29
Laval.....	30
Chéméré-le-Roi.....	31
Sarthe.....	32
mon ascendance à Jean Thoumin x ca 1660 Jeanne Leliepvre	32
Jean Thoumin x ca 1660 Jeanne Leliepvre	33
non rattachés pour le moment :	34

Histoire

Fait : Laval laTrinité 4^E148/7(1679-1684) 8(1684-1688) 9(1688-1692) 10(1692-1695) 14(1709-1714) 15(1715-1719) 20(1737-1740) 21(1741-1742) 22(1743-1744) 23(1745-1746) - Laval StVénérand 4^E147/5(1681-1685) 6(1686-1692) 7(4.1692-4.1694) 9(1701-1708) 10(1708-1715) 11(1715-1721) - StBerthevin 4^E236/1(1668-1692) - Avénières (2 microfilms 1583-1747) - Bonchamps-lès-Laval B 1635-1653 - Changé 4^E56/2 (1706-1737) - Cheméré-le-roi (1623-1712) - L'Huisserie B1635-1653
AD53 : notaire LANCRO, Avénières, qui ne détient aucun acte qui me mette sur une piste.

patronyme

Le patronyme BONHOMMET est aussi écrit BONHOMME, et s'écrivait sans doute avec un accent final BONHOMMÉ, car autrefois ces accents n'étaient pas écrits.

Il semble que dans la base Bigenet les accents ne sont pas pris en compte donc le patronyme apparaît comme BONHOMME seulement. Il est présent dans plusieurs départements.

Le Dictionnaire étymologique de Marie-Thérèse Morlet donne « Bon : sobriquet qui avait en ancien français le sens de brave ».

Le prénom Guillaume est rare chez ceux que j'ai relevé si bien qu'un seul correspondrait, né à Avénières, mais les Bonhommet disparaissent ensuite totalement d'Avénières.

Il en est d'ailleurs de même des THOUMIN à Avénières.

Selon le dictionnaire de la Mayenne de l'abbé Angot :

- Bonhommet (...), imprimeur à Laval ; un de ses enfants est baptisé à Saint-Vénérand en 1764.
- Corponnière (la), f., c de Changé. — La Corpaignière, vill., où sont propriétaires : Pierre Lemoueste, 1537 ; **Jehan Bonhommet, 1634 [pourrait bien avoir un lien avec mes Bonhommet]** ; René Cahairie, prêtre, dont la succession est ouverte en 1768.
- Bonne-Métrie (la), c de l'Huisserie. — La Bonhommetrie, 1724, acquise par Michel Collet de Suz. Lebouvier, héritière de Séb. de la Porte, son grand-oncle. — A Jean-B. Bourlier, prêtre à Laval, 1782, dont les héritiers vendent à Franç. Morin, meunier, 1818
- Nuillé-sur-Vicoïn - Tome III, 1574-1578. — Gervais Bonhommet, 3 juin 1587, 1588. — François Méhaignerie, de la Croixille, docteur

localisation : Avénières (53)

Le registre paroissial atteste de très nombreux marchands tisseurs à Avénières près Laval, comme si cette paroisse était un faubourg ouvrier de la toile de lin.

Avénières, aliàs Avesnières, aujourd'hui section Sud de la ville de Laval, est située sur les bords de la Mayenne.

A l'époque les ponts manquent comme l'abbé Angot relate : « Le Chemin de misère, *via miseriae* (XIII s.), marque la limite vers Bonchamp. En dehors des routes qui de Laval se dirigeaient au S. en traversant sur les deux rives son territoire, Avénières n'avait que quelques chemins ruraux aboutissant à la chapelle de Saint-Michel, au Port, à Pissanesse, à la chapelle de Sainte-Croix. « La seule communication que nous ayons de la ville à nos ports, disent les habitants en 1787, est obstruée par une fausse porte au moulin de Belay. Ce chemin beaucoup trop étroit a encore l'inconvénient de servir de passage à abreuver la moitié des chevaux de la ville, ce qui le rend très dangereux aux habitants. » Les paroissiens de la rive gauche n'avaient pour venir au bourg et à l'église que le bac entretenu par la prieure. « J'ai port et passage vis-à-vis de mon prieuré, dit-elle, châlon et charoyère à passer les paroissiens d'Avénières. Chacun couple de gens mariés peuvent passer et repasser aussi souvent qu'ils veulent venir à l'église les jours de festes et dimanches en payant XVIII deniers par an ; les métayers doivent X deniers et une gerbe de seigle. » Pour passer les étrangers, le pontonnier exigeait 6 deniers pour un homme à cheval, 3 deniers pour un homme seul. Le seigneur de Laval faisait retirer les bateaux de l'eau en temps de guerre. Le bac n'a été supprimé qu'en 1839 par la construction d'un premier pont en fil de fer, qui se rompit le 25 février 1847, fut rétabli par la société concessionnaire en 1848, et remplacé enfin, en 1872, par un pont en pierre de trois arches surbaissées. Le quai d'Avénières, voté en 1850 sur devis de 327.574 fr., ne s'exécuta que lentement et prit le nom de quai de l'Impératrice »



La basilique romane, du 12ème siècle, était lieu de pèlerinage depuis la guerre de Cent Ans.

Le pape Innocent III accorda des indulgences à ceux qui visitant Notre-Dame contribueraient à la reconstruction du couvent.

Une statue du XIV^e siècle, la « Madone d'Avesnières », guérissait les maladies, à ce que la légende raconte.

les activités professionnelles

Je n'ai trouvé aucun exploitant agricole, que ce soit closier ou métayer, mais beaucoup de « marchands tisseurs. »

L'ouvrage de Jocelyne Dloussky « *Vive la toile : économie et société à Laval au XVIII^e siècle* », 1990, traite uniquement la famille de Jacques Hoisnard de Corméré (1671-1746), qui était négociant exportateur, allié aux Duchemin. Selon elle, les tisseurs sont des ouvriers qui travaillent pour d'autres, même si c'est à domicile.

Au dessus d'eux, elle cite « les maîtres tisseurs » ou marchands tisseurs, mais elle reconnaît que cette catégorie « n'est pas si nettement définie ». Elle ajoute que contrairement aux tisseurs qui sont des ouvriers travaillant pour d'autres, les marchands tisseurs travaillent pour eux-mêmes, ou font fabriquer à leur compte.

Il semble donc que le marchand tisseur avait quelques ouvriers travaillant pour lui, et se chargeait d'aller

acheter au meilleur prix le fil de lin à tisser, puis de vendre la toile de lin tissée aux négociants. Toutes choses égales par ailleurs, je peux le comparer, à cette époque, au marchand tanneur, qui a quelques « domestiques », en fait des ouvriers, et se charge d'acheter aux bouchers les peaux, puis de les vendre. Je pense cependant que les marchands tanneurs étaient plus aisés que les marchands tisseurs, qui ont probablement un revenu comparable à celui des artisans, de quoi doter de quelques centaines de livres

Mon étude BONHOMMET montre plusieurs branches de Bonhommet, tous marchands tisseurs, sans que je sois parvenue à les rattacher.

Ma ligne directe montre 3 générations de marchands tisseurs au 17ème siècle, puis l'alliance Lebreton boulanger à Laval qui va, curieusement, donner une alliance avec les Jallot tanneurs dans le Pouancéen. Dans cette lignée, je n'ai jamais cultivé la terre.

le niveau culturel

Les actes de BMS comme les actes notariés permettent de tracer des signatures. Mais les prêtres ne faisaient pas toujours signer, aussi j'en ai trouvé peu.

Le fait que les femmes signent au début du 18ème siècle (cf ci-dessous) atteste que les Bonhommet marchands tisseurs savaient signer, et je suis même très émue de souligner qu'ils ont su apprendre à leurs filles de savoir signer. Ce point culturel est assez rare à l'époque pour être souligné.

Sans doute, les filles à Laval avaient plus d'opportunité d'apprendre que dans le Haut-Anjou ?

Ils ne se sont jamais hissés par alliance ou autrement au négoce, car la classe sociale des négociants veillait à conserver ses privilèges. Par contre, Jocelyne Dloussky (cf ci-dessus) précise qu'au 18ème siècle ces négociants n'ont pas su prendre le tournant de la fabrication industrielle de la toile. Et moi, je pense que Laval a décliné par leur faute.

les descendants à l'étranger

La branche Bonhommet que je ne suis pas parvenue à relier aux miens, malgré le métier identique et la localisation également identique, a des descendants aux USA, qui m'ont utilisée pendant des mois pour leurs recherches, puis sont partis directement sur la base de données sans plus me donner signe de vie.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mon ascendance à Jean Bonhomme x ca 1640 Marguerite Cocherie

12-Jean Bonhomme tissier à Avenières x ca 1640 Marguerite Cocherie (génération probable)

11-Jean Bonhomme x Avenières (53) 12 février 1664 Marie Lebeau

10-Guillaume Bonhomme x Laval St Vénérand (53) 7 octobre 1691 Jeanne/Marie Thomin/Toumin

9-Anne Bonhomme x (Ct Laval (53) 30 juillet 1716) Jean Lebreton

8-Guillaume Lebreton x Combrée (49) 29 décembre 1747 Julienne Bazin

7-Julienne Lebreton x Armaillé (49) 24 février 1778 Jacques-Marie Jallot

6-René-Guillaume Jallot x Armaillé 17 novembre 1807 Elisabeth Jallot

5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëllet 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot

4-Aimée Guillot x Segré (49) 22 novembre 1881 Charles Audineau

3-Aimée Audineau x Nantes 1907 Edouard Guilloard

2-mes parents

1-moi

Jean Bonhomme x ca 1640 Marguerite Cocherie

Ils sont d'une famille de marchands tissiers en toile, or, je descends d'un Jean Bonhomme marchand tissier en toile qui est contemporain et que je ne peux à ce jour remonter. Mieux, dans les parrainages des enfants de mon Jean Bonhomme, je trouve un Pierre Cochery, et il est ici comme oncle.

« Le 5 mai 1653¹ Julien Margotin M^d tissier en toiles tant en son nom que comme curateur des enfants mineurs de †Jean Bonhomme et Marguerite Cochery D[†] à Avenières, baille à ferme pour 5 ans à François Dassé couvreur de maisons et Anne Lemeignen sa femme D[†] au village de la Meignannerie à l'Huisserie la closerie du Petit Houdent située à l'Huisserie appartenant audit Margotin et mineurs ainsi qu'elle appartenant audit †Bonhomme et femme »

« Le 19 mars 1655² après midy, fut présent en sa personne et deument établi Julien Margotin, marchand tissier en toiles, mari de Perrine Bonhomme tant en ceste qualité que de curateur de Jean et Jacqueline les Bonhomme frère et sœur de ladite Perrine, tous enfants et héritiers de defunct Jean Bonhomme vivant curateur des enfants mineurs de defunct Gilles Bonhomme son frère, demeurant au bourg d'Avenières, lequel après submission pertinente, pour ésciter au procès qui estoit sur le point d'estre intenté contre luy esdits noms et de l'avis et consentement de Pierre Cochery aussi marchand tissier, oncle maternel desdits Jean et Jacqueline Bonhomme à ce présent, demeurant en la paroisse de St Vénérand, a promis et s'est obligé es noms et qualités cy dessus et en chacun d'iceux solidairement un seul et pour le tout mesmes par corps, dans le jour et feste de Toussaint prochaine à peine de tous intérests et despens (f^o2) à Pierre Janot mari de Renée Bonhomme et Jacques Rousseau mari de Magdelaine Bonhomme, lesdites Bonhomme filles et héritières de deffuncts Gilles Bonhomme et Magdeleine Baron demeurant au bourg d'Astillé à ce présents et acceptants, la somme de 12 livres pour demeurer par ledit obligé esdites qualités quitte de pareille somme due aux seigneur et dame de Biraguet pour arréraiges de tentes, et laquelle somme auroit esté employée par ledit deffunt Jean Bonhomme en l'acte en forme de compte raporté au pied de l'inventaire des meubles de ladite deffunte Magdeleine Baron veuve dudit feu Gilles Bonhomme

¹ AD53-3E2/270 devant Pierre Gaultier notaire royal à Laval

² AD53-3E2-274 devant Pierre Gaultier notaire et tabellion royal établi et résidant à Laval

passé devant Me Estienne Aubry notaire royal le 19 février 1642, ledit acte de compte du 18 mars 1643, prétendant ledit Jean Bonhommet en avoir fait le paiement à la dite dame de Biraguet et que néantmoins il n'auroit fait en sorte que ledit seigneur de Biraguet estoit sur le point d'en faire demande et ainsy au moien de la quittance obligation et de paiement (f°3) qui sera fait de ladite somme de 12 livres par ledit obligé esdits noms lesdits Janot et Rousseau feront le paiement desdites 12 livres ausdit seigneur de Biraguet en l'acquit dudit obligé, lequel à ce moien demeure quitte vers eux et ledit seigneur de 2 années et demie de 30 sols de rente raportée en ledit acquit passé par ledit Aubry le 4 may 1653 comme ayant lesdits arrérages en ladite somme de 12 livres, et de plus ledit obligé esdites qualités promet paier audit Janot la somme de 6 livres dans ledit terme de Toussaint prochaine pour demeurer quite de pareillesomme obmise à employer au compte susdit pour une année de la ferme des héritaiges desdits mineurs et laquelle année appartient à ladite Renée Bonhommet et de tout ce que dessus avons (f°4) jugé les parties à leur requeste et de leur consentement, fait et passé en ladite ville de Laval en présence et de l'avis de **Guillaume Duboys cousin dedits mineurs**, demurant en ladite paroisse d'Astillé, et de Me Pierre Poulain notaire royal et Jean Chasligne praticien demurant audit Laval tesmoins. Lesdits Janot et Duboys ont déclaré ne savoir signer. »

« Le 9 septembre 1658³ avant midy furent présents en leurs personnes et duement establis chacuns de **Julien Margottin marchand tissier en toiles tant en privé nom que comme curateur de Jacquine Bonhommet demurant au bourg d'Avenières, Pierre Cochery oncle maternel et bienveillant de ladite mineure demurant en la paroisse st Vénérand dudit Laval, Jean Bonhommet aussy tissier majeure de coustumier et émancipé demurant en la paroisse de Bonchamps d'une part [j'ai fait les B de Bonchamps-lès-Laval de 1635 à 1653 aucun Bonhommet et Crochery]**, et Guillaume Petit marchand et Françoise Legendre sa femme de luy personnellement et suffisamment autorisée pour l'effet des présentes demurant au lieu de la Maisonneufve paroisse de l'Huisserie d'autre part, lesquelles parties après subzmission à ce requise ont fait le bail à tiltre de ferme qui s'ensuit, c'est à savoir que lesdits Margottin et Cochery esdits noms et qualités cy dessus et ledit Bonhommet ont baillé audit tiltre et promettent garantir auxdits Petit et femme acceptant, le lieu et closerie du Petit Houdaut situé en ladite paroisse de l'Huisserie appartenant auxdits Margotin et Bonhommet ainsy qu'il se poursuit et comporte et est de présent exploité audit tiltre par François Dassé et Anne Lemeignan sa femme sans aucune réservation, ce présent bail fait pour le temps et terme de 5 années entières consécutives qui commenceront au jour et feste de Toussaint prochains finiront à pareil jour, à la charge par lesdits preneurs d'en payer de ferme aux bailleurs la somme de 40 livres par an payable par les demies années comme elles escheront montant 20 livres chacun terme, et avanceront et payeront la somme de 40 livres audit jour de Toussaint prochaine par avance pour assurance du présent bail, duquel paiement ils demeurent quittes de la dernière année de la ferme, oultre à la charge par les preneurs de payer et acquiter les cens renets et devoirs dudit lieu jusques à concurrence de 10 sols par an si tant en est deub, et s'il en est deub en plus avans les bailleurs les paieront, mettrons lesdits bailleurs le lieu en bonne et suffisante réparation tant les maison et estables que haies fossés et autres clostures à l'introduction du présent bail, et ce fait les preneurs les entretiendront et rendront aussy en bonne et deue réparation leur estant fourny par les bailleurs de matières à plave pour les logements, planteront lesdits preneurs 2 sauvageaux par an qu'ils rendront défensables qu'ils concerveront à leur pouvoir, se comporteront lesdits preneurs en l'exploit dudit lien en bon père de famille sans malverser ny abattre aucun bois par pied ny par branche fors les taillables de saison, ledit lieu sans aucuns bestiaux et sepmances ainsi les preneurs en fourniront qu'ils reprendront, rendront lesdits preneurs pareille quantité de foings pailles et litière comme ils en trouveront audit jour de Toussaint prochaine suivant l'estimation qui en sera faite par experts, lesquels ils relaisseront ung rang entassé de saison en ladite dernière année, ne pourront les preneurs céder le présent bail sans le consentement des bailleurs auxquels ils en délivreront copie à leurs frais, et au paiement de ladite ferme et de toutes les clauses o submissions dudit présent bail lesdits preneurs s'obligent solidairement un seul et pour le tout soubz les renonciations requises mesmes ledit Dassié oultre ses biens son corps à tenir prison, et de tout ce que dessus avons jugé les parties à leur requeste et de leur

³ AD53-3E2/282 devant Pierre Gaultier notaire royal à Laval

consentement, fait et passé en nostre tabler audit Laval présents Jean Gaudichet Hierosme Marchais demeurant audit Laval tesmoins quant aux parties ils ont dit ne savoir signer »

Jean BONHOMMET †/1668 x Marguerite COCHERIE

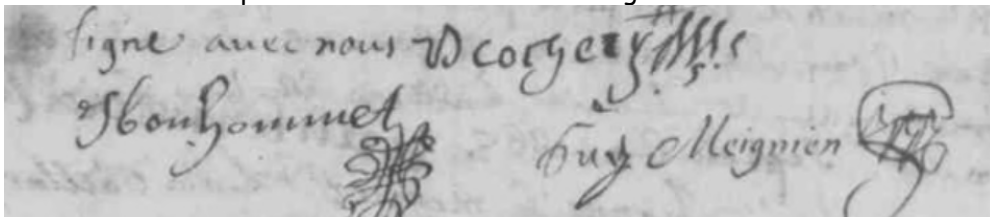
1-Jean BONHOMMET (s) Présent au mariage de sa sœur Jacqueline en 1668

2-Jacquine BONHOMMET x Avénières 3 septembre 1668 Pierre **SANSON** Dont postérité suivra

Jacquine Bonhommet x 1668 Pierre Sanson

Marchand tissier

« Le 13 septembre 1668 Pierre Sanson âgé de 27 ans de la paroisse de l'Huisserie marchand tissier et Jacquine Bonhommet âgée environ de 25 ans de cette paroisse, fille de deffunt Jean Bonhommet et Marguerite Cocherie, ont espousé par nous prêtre soussigné et ont été présents Jean Bonnommet frère et Pierre Cocherie oncle de ladite épouse de St Vénérand et ont signé avec nous »



Jacquine BONHOMMET Fille de Jean BONHOMMET et de Marguerite COCHERIE x Avénières 3 septembre 1668 Pierre **SANSON** °L Huisserie ca 1641

1-Pierre SAMSON °L'Huisserie 9 juin 1669 « baptisé Pierre fils de Pierre Samson et Jacquine Bonomet né du jour précédent, parrain **Jean Bonnomet** [*manifestement l'oncle maternel*], marraine Jeanne Herier qui ne sait signer. Signé sur l'original J. Bonnommet, Dupineau (grosse sans les signatures de l'original) »

2-Jacquine SANSON °L'Huisserie 28 juillet 1671 « a été baptisée Jacqueline fille de Pierre Samson et de Jacqueline Bonhommet parrain Pierre Cocherie [*grand oncle maternel*], marraine Renée Bonhommet [*probablement grand tante maternelle ou cousine*], qui ne sait signer »

3-Marie SANSON °L'Huisserie 28 mai 1672 « a été baptisée Marie fille de Pierre Sanson et de Jacqueline Bonnomet née d'hier parrain Julien Maignen, marrains Marie Reinier »

4-Pierre SANSON °L'Huisserie 16 janvier 1674 « fut baptisé par nous curé soussigné Pierre fils de Pierre Sanson et de Jacqueline Bonhommet parrain Mathieu Besnier marraine Jeanne Maraquin »

5-Michel SANSON °L'Huisserie 18 mars 1676 †bas âge « Michel fils de Pierre Sanson et de Jacqueline Bonnomet né d'hier fut par nous curé soussigné baptisé le 18m ars susdit an et a eu pour parrain Michel Toumin et pour marraine **Marie Lebeau** [*femme de Jean Bonhommet*] - en marge « décédé » »

6-Julienne SANSON °L'Huisserie 8 juin 1678 « Julienne fille de Pierre Sanson et Jacqueline Bonhommet a été baptisée par nous curé soussigné ce 8 juin 1678 parrain Mathurin Margotin qui a signé avec nous marraine Jacqueline Sanson qui ne sait signer »

7-Perrine SANSON °L'Huisserie 2 septembre 1682 « Perrine fille de Pierre Sanson et de Jacqueline Bonnomet a été baptisée par nous prêtre soussigné ce 2 septembre 82 parrain Jean Margotin marraine Françoise Besnier qui ne savent signer »

8-Jeanne SANSON °L'Huisserie 8 mars 1683 « Jeanne fille de Pierre Sanson, et de Jacqueline Bonnomet fut baptisée par moy prêtre soussigné ce 20 mars 83 parrain Jean Maignan marraine Perrine Emeri qui ne savent signer »

Je trouve hélas 2 hypothèses pour le frère de Jacqueline Bonhommet

1-époux de Marie Emeri, dont un enfant en octobre 1676 à Avenières, dont Pierre Sanson est le parrain

2-époux de Marie Lebeau, qui a des enfants en mai 1674 et août 1676 à Avenières. Marie Lebeau est marraine en 1646 d'un enfant de Pierre Sanson

En conséquence, à ce jour, je ne peux conclure qui est exactement Jean Bonhomme le fils de Jean Bonhomme et Marguerite Cocherie et le frère de Jacqueline épouse de Pierre Sanson.

Jean BONHOMMET marchand tissier x avant 1676 Marie EMERI

1-Marie-Rose BONHOMMET °Avénières 28.10.1676 Filleule de **Pierre Sanson marchand tissier** de la paroisse de Lusserie et de Jacqueline Pingaut

descendants de Jean Bonhomme x1664 Marie Lebeau

Mariage sans filiation, tous deux de cette paroisse, en présence de Mathurin Quehery & de Joseph Fontaine, dont j'ai pris photo

Marchand tissier en 1668 (s)

Marie Beau est présente au mariage de Mathurin en 1702

Elle est inhumée à la Trinité en 1707 (notez que le prêtre a fait une erreur de date sur l'acte en oubliant le dernier chiffre 7 mais que la place de l'acte est bien 1707) « Marie Lebeau veuve de Jean Bonhomme »

Jean BONHOMMET †/10.1691 [*fait Laval la Trinité 1689-1691 en vain*] x Avénières 12 février 1664 Marie LEBEAU alias BEAU †Laval LaTrinité 29 novembre 1707

1-Mathurin BONHOMMET °Avénières 18.8.1665 Filleul de h.h. Mathurin Quehery et de Anne Crosset. **Tissier** Mariage en présence de Marie Beau sa mère, Guillaume Bonhomme, Pierre Bonhomme son frère x Laval StVénérand 3.11.1702 Anne DUTEIL Dont postérité suivra

2-Pierre BONHOMMET °Avénières 12.1.1667 †1692/ Filleul de **Pierre Cocheris [pourrait être un oncle ou cousin du côté de la mère de Jean Bonhomme]** et de Marie Crosset x Laval la Trinité 16 mai 1691 Marguerite GOUIET Dont postérité suivra

3-Guillaume BONHOMMET °Avénières 6 novembre 1668 Filleul de h.h. Guillaume Emery **marchand tissier** à Laval StVénérand et de Barbe Carré femme de Mathurin Quehery aussi **marchand tissier**. Baptême en présence de Mathurin Quehery et Guillaume Emery fils dudit Guillaume Emery aussi de Laval StVénérand x Laval StVénérand 7.10.1691 Marie THOUMIN Dont postérité suivra

4-Louis BONHOMMET °ca 1674 †Laval StVénérand 3.3.1692 Inhumé en présence de **Mathurin, Pierre et Guillaume ses frères**

5-Daniel BONHOMMET °Avénières 1.5.1675 Filleul de h.h. Daniel Lebreton (s) et de Perrine Dubois

6-Louise-Marie BONHOMMET °Avénières 14.8.1676 Filleule de Louis Boussière prêtre et de Renée Godais femme de Daniel Lebreton

7-Jean-Baptiste BONHOMMET °Avénières 10.5.1678 Filleul de **Mathurin Bonhomme** (s) frère germain de l'enfant et de Marie Gary

Mathurin Bonhomme x 1702 Anne Duteil

Mariage en présence de Marie Beau sa mère, Guillaume Bonhomme, Pierre Bonhomme son frère

Mathurin BONHOMMET °Avénières 18.8.1665 Fils de Jean BONHOMMET et Marie LEBEAU. **Tissier** x Laval St Vénérand 3.11.1702 Anne DUTEIL fille de François et Marie Gerard

1-René BONHOMMET °Laval StVénérand 10.9.1709

Pierre Bonhommet x 1691 Marguerite Gouiet

Le present mariage de madame Gouiet avec monsieur Bonhommet de la paroisse de St Venerant fils de deffunct Jean Bonomet et de Marie Lebeau ; et Marguerite Gouiet veuve de François Horpit de cette paroisse, en présence de Julienne Bonomet et Mathurin Bonomet lesquels ont déclaré ne savoir signer » mais il y a 2 signatures Bonomet que j'identifie pour Pierre (le marié) et son frère Mathurin, sachant que ceux qui écrivaient « ne savent pas signer », allaient un peu vite pour écrire cela !

Gouiet veuve de François Horpit de cette paroisse en présence de Julienne Bonomet et Mathurin Bonomet lesquels ont déclaré ne savoir signer
 M Bonhommet Mathurin Bonomet Reneo Liserette

Laval la Trinité « Le 16 mai 1691 ... conjoint en mariage Pierre Bonomet de la paroisse de St Venerant fils de deffunct Jean Bonomet et de Marie Lebeau ; et Marguerite Gouiet veuve de François Horpit de cette paroisse, en présence de Julienne Bonomet et Mathurin Bonomet lesquels ont déclaré ne savoir signer » mais il y a 2 signatures Bonomet que j'identifie pour Pierre (le marié) et son frère Mathurin, sachant que ceux qui écrivaient « ne savent pas signer », allaient un peu vite pour écrire cela !

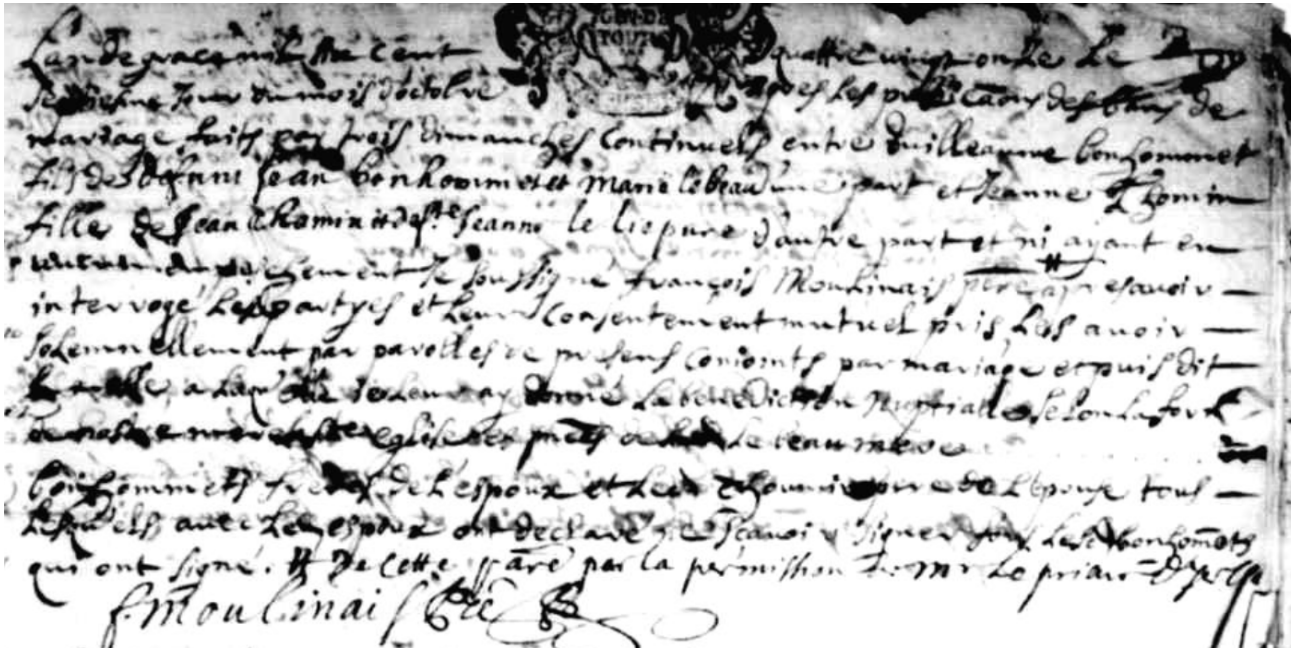
Pierre BONHOMMET Fils de Jean BONHOMMET et de Marie LEBEAU x Laval la Trinié 16 mai 1691 Marguerite GOUET

1-Pierre BONHOMMET °Laval StVénérand 12.2.1692 †idem 20.2.1692 Filleul de Pierre Moreau boulanger et de Jeanne Lebreton

Guillaume Bonhommet x1691 Marie Toumin

Guillaume Bonhommet quitte Avenières pour Saint-Vénérand où il se marie en 1691. On sait qu'à ce mariage assistent des frères (avec un s) de l'époux, mais ils ne sont pas nommés et ne signent pas

Guillaume Bonhommet est **tissier** sur le b de son fils Jean en 1692



Laval St Vénérand le 7 octobre 1691 « ... mariage entre Guillaume Bonhomme fils de défunt Jean Bonhomme et Marie Lebeau d'une part, et Jeanne Thomin fille de Jean Thomin et de défunte Jeanne Lelievre d'autre part ... en présence de (blanc) Bonhomme frère de l'époux et ledit Thomin père de l'épouse lesquels ont déclaré ne savoir signer »

Le 1^{er} enfant du couple naît 8,5 mois plus tard.

Son épouse, Marie Thomin, est écrite au fil des actes, Toumin, Thomin.

Mais surtout son prénom semble varier. Elle est prénommée « Jeanne » sur son mariage en 1691, sur plusieurs baptêmes et mariages des enfants, alors que sur d'autres elle est prénommée « Marie ». Je possède tous les actes sauf les b des 6 derniers que j'avais lus autrefois

Enfin, y a-t-il 2 Marie ou une seule, car le mariage de 1718 ne la donne pas veuve, et il faut encore vérifier le décès éventuel d'Ambroise Soisnard.

Il est parrain (ns) le 11.12.1699 de Jean Baptiste Thomin fils de Jean et de Françoise Oger

Je n'ai pas trouvé la signature de Guillaume Bonhomme, pourtant il est manifeste que son frère Pierre sait signer, et Mathurin aussi.

Guillaume BONHOMMÉ °Avénières 6.11.1668 †1711 Fils de Jean BONHOMMET & de Marie LEBEAU. x

Laval StVénérand 7.10.1691 Jeanne alias Marie THOMIN alias TOUMIN †après octobre 1723

[présente au mariage de son fils] Fille de Jean et de †Jeanne Lelievre

1-Jean Baptiste BONHOMMÉ °Laval StVénérand 26 juin 1692 « baptisé Jean Baptiste fils de Guillaume Bonhomme tissier et de Marie Toumin, nommé par **Jean Thomin [grand-père maternel]** et **Marie Lebeau [grand-mère paternelle]** » x Laval StVénérand 7 janvier 1723 Catherine DUBOIS Dont postérité suivra

2-Marie BONHOMMÉ °Laval StVénérand 2.1.1694 **Fille de Jeanne Toumin sur le b**. Filleule de Mathurin Margotin (s) et de Perrine Breton. x Laval la Trinité 20 octobre 1711 Ambroise **SOISNARD** Dont postérité suivra

3-Guillaume BONHOMMET °Laval StVénérand 15.9.1695 Filleul de René Leroy (s) et de **Jacquine Sanson**

4-Anne BONHOMMÉ °ca 1688 (selon son décès qui la prénomme « Marie Anne ») †Laval laTrinité 20 juillet 1758 x 1716 (Ct du 30.7.1716) Jean **LEBRETON** †Laval laTrinité 16.10.1725 Dont postérité suivra

5-Julienne BONHOMMET °Laval St Vénérand 15.2.1698 Filleule de **Jean Thomin** et de **Julienne Samson**. Mère prénommée « Jeanne Thomin » sur ce b x Laval StVénérand 4.7.1724 François **FOURNIER** Fils de François et de Jeanne Levêque

6-Pierre BONHOMMET °Laval St Vénérand 24 février 1700 **Fils de Jeanne Toumin** Filleul de Pierre Bonhomme (s) et de Françoise Oger.

- 7-Anne BONHOMMET °Laval St Vénérand 7 juillet 1704 « baptisé Anne fils de Guillaume Bonhomme et de **Jeanne Toumin** son épouse, fut nommée par Guillaume Houget qui ne signe et par Anne Dutail (s) »
- 8-Jeanne BONHOMMÉ °Laval St Vénérand 24 octobre 1706 « baptisé Jeanne fille de Guillaume Bonhommet et **de Jeanne Toumin** parrain Louis Monsalier (s) marraine Jeanne Toumin ». Mariage curieux car il y a eu certificat des curés d'Avenièrès d'une part et de **L' Hôtellerie de Flée** d'autre part, sans que l'on puisse comprendre ce que vient faire l'Hôtellerie de Flée. x Laval StVénérand 24.8.1733 François **BORDELET** °Avenièrès Fils de François et de Anne Grigon

Jean Bonhommet x1723 Catherine Dubois

« Laval St Vénérand le 7.1.1723 mariage entre Jean Bonhommet fils de Guillaume Bonhommet et de Jeanne Toumin et Catherine Dubois fille de deffunt Fleurent Dubois et Jeanne Rocveille, tous deux de cette paroisse, en présence de Jeanne Toumin mère de l'époux, Julienne Bonhommet sœur, et de Jehanne Rocveille mère de l'épouse »

Jean BONHOMMÉ °Laval StVénérand 26.6.1692 Fils de Guillaume BONHOMMET et de Jeanne TOUMIN x Laval StVénérand 7.1.1723 Catherine DUBOIS fille de †Fleurent Dubois et Jeanne Rocveille

Marie Bonhommet x 1711 Ambroise Soinard

Marie BONHOMMÉ °Laval StVénérand 2.1.1694 Fille de Guillaume BONHOMMET et de Jeanne TOUMIN. Sur le mariage de 1711 elle est « fille de †Guillaume et de Marie Toumin, en présence de Pierre Soisnard, Pierre Delorme, François Henry, René Lami, Laigneau, Louis Herault, Louis Moreau, Jeanne Frin (tous s) » x Laval laTrinité 20 octobre 1711 Ambroise **SOISNARD** °Laval StVénérand **Cordonnier**. Fils de Pierre et Françoise Gougeon **Attention, est-ce la même, car sur le Ct de mariage le 30.7.1716 de Jean Lebreton, Ambroise Soisnard est présent. Sur le mariage de 1718 Marie Bonhommet signe et est « fille de †Guillaume Bonhommet et de Jeanne Toumin, en présence de la mère et du frère de l'épouse (signature J. Bonhommet, Jean Lebreton et Yves Moride) »** x Laval StVénérand 14 février 1718 Rene **BEDOUET Tissier**. Fils de Jean, **tissier**, et de Perrine Ricou

1-Ambroise SOINARD °Laval la Trinité 9 décembre 1713 « baptisé Ambroise de Ambroise Soinard et de Marie Bonhomme son épouse a été parrain François Henry (s) et marraine Françoise Gougeon – une signature P. Soisnard »

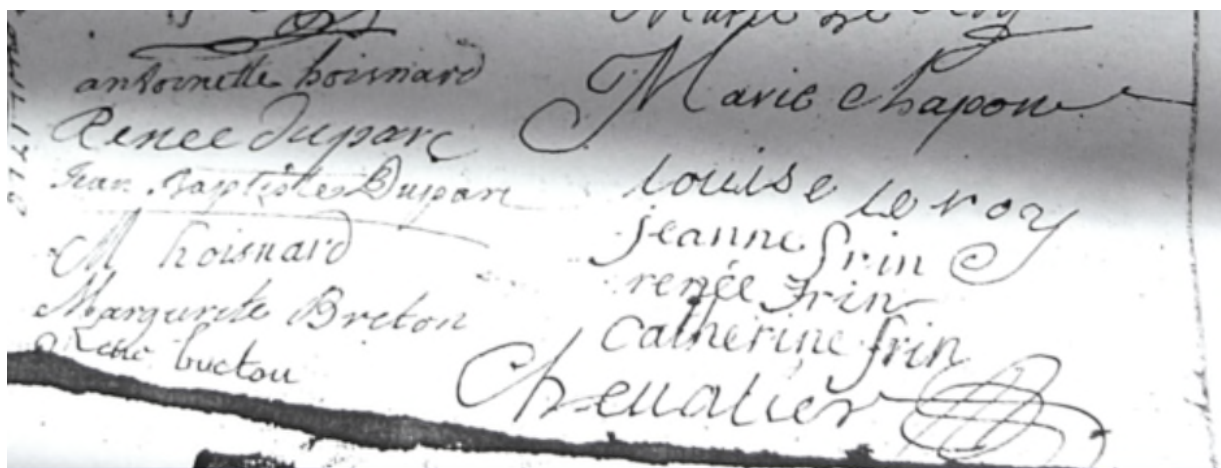
Anne Bonhommet x1716 Jean Lebreton

Contrat de mariage : « Le 30 juillet 1716⁴, furent présents en leurs personnes établis et deument soumis Jean Lebreton marchand et Marguerite Poisson sa femme de luy autorisée, et Jean Lebreton Me boulanger leur fils demeurant en cette ville de Laval paroisse de la Trinité d'une part, et Anne Bonhommé **filie majeure issue du mariage de deffunts Guillaume Bonhomme [sieur Mafleur] et de Marie Thoumin** demeurant à Laval dite paroisse de la Trinité d'autre part, entre lesquelles parties a esté fait ce qui s'ensuit : c'est à savoir que ledit Jean Lebreton fils et ladite Anne Bonhomme ont promis et se sont respectivement obligés se prendre en mariage fiances et épouser en face de notre mère ste église catholique apostolique et romaine si tost que l'un en sera par l'autre requis et ne se trouve empeschement légitime, sous les conditions suivent, qui sont que ledit futur époux entrera audit mariage avec la somme de 600 livres que ledit Lebreton et ladite Poisson ses père et mère lui promettent, en lequel ne sera compris les frais et avances faites par ses père et mère à l'occasion de son apprentissage et maîtrise au métier de boulanger, tant en argent que marchandises dont sera fait inventaire avant la bénédiction nuptiale par simple mémoire qui sera fait en présence des parties. La future épouse entrera audit mariage avec tous ses droits mobiliers et immobiliers dont sera pareillement fait inventaire par simple mémoire (f°2) qui sera fait en présence de toutes les parties, qui demeurera attaché à ces présentes ; et à l'égard de la future épouse elle entrera audit mariage

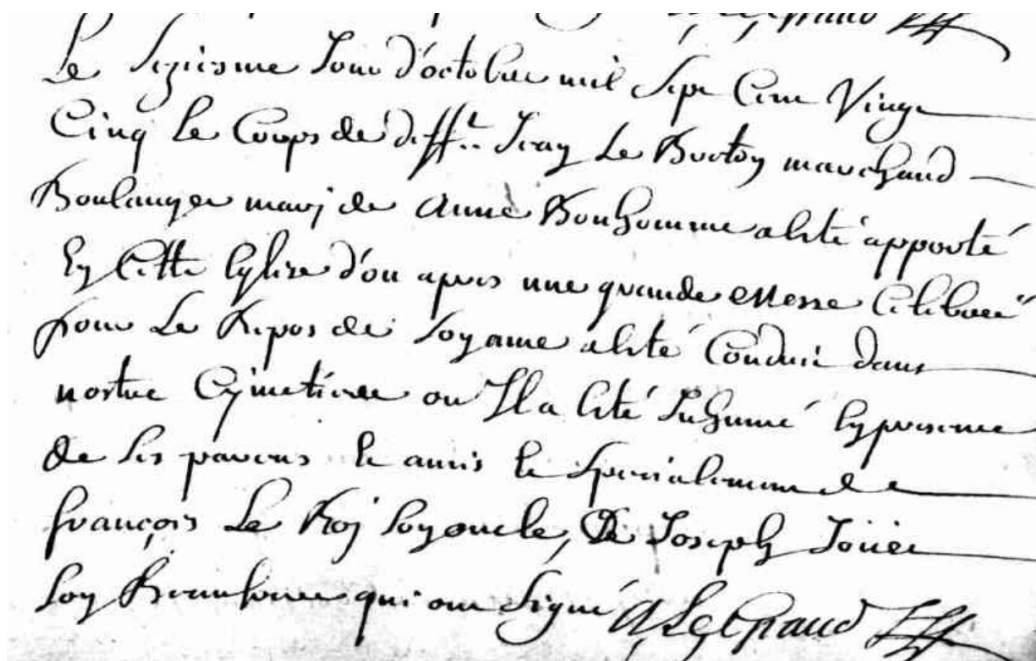
⁴ AD53-3E2/537 devant Chevalier notaire royal à Laval

avec tous ses droits mobiliers et immobiliers tant en son pécule qu'autrement, dont sera pareillement fait inventaire aussi par simple mémoire dans ledit temps en présence de toutes les parties et signé de ceux qui savent signer, pour demeurer aussi attaché à ces présentes ; qu'ils entreront en communauté par demeure d'an et jour, en laquelle ils mettront chacun la somme de 100 livres, et le surplus de leurs autres biens et les successions qu'il leur pourront échoir, directes et collatérales, leur demeureront à eux, leurs hoirs et ayans cause, et à ceux de leurs estocs et lignées quant à tous effets censés et réputés propres à chacun d'eux, et en cas d'alliégation des propres desdits futurs conjoints et réemploy en sera, scavoir à l'égard de la future épouse sur les biens de ladite communauté même sur les propres dudit futur époux, et à l'égard dudit futur époux sur les biens de ladite communauté seulement, et l'action de remploy demeure pareillement réputé propre de ladite future épouse, d'elle et ses hoirs et ayans cause en son estoc et ligne, aussi quant à tous effets, et pour plus grande assurance ledit futur époux a dès à présent créé rentes au profit de ladite future épouse d'elle et ses hoirs et ayans cause en l'hypothèque du présent contrat sur ses plus clairs biens ; pourra la future (f°3) épouse ses enfants frères et soeurs seulement renoncer à ladite communauté et ce faisant reprendre tout ce qu'elle y aura apporté et y sera reçu en son chef même ladite somme de 100 livres franc et quite de toutes debtes quoiqu'elle y eust parlé, dont elle sera acquitée par le futur époux en l'hypotecque des présentes ; et sera douaire coutumier sur tous les biens sujets à douaire dudit futur époux même sur les propres conventionnels duquel douaire couront du jour qu'il aura lieu sans qu'il soit besoing de sommation ni réquisition en justice quoique requise par la coutûme, à laquelle a esté dérogé pour ce regard ; ce qu'ils ont ainsi voulu stipulé et accepté, dont les avons jugé à leurs requestes et consentement ; fait et passé audit Laval en présence et de l'advis de François Leroy marchand **oncle du futur époux**, Ambroise Soisnard M^e cordonnier et Marie Bonhommé sa femme **sœur de la future épouse**, et François Henry marchand **son cousin**, et encore de M^e François Lecerc S^r du Moulin avocat en parlement, de Pierre Chedhomme M^e Bourrelrier et de Nicolas Ragot marchand demeurant audit Laval tesmoins »

gloze pour...
 Delaporte marest
 Anne Bonome
 Marguerite poisson
 François Soisnard
 Marie Frin
 Louise houston
 Charlotte, Françoise houston
 Jacques
 Marie Le Roy
 Marie Le Roy



signé Desvalettes Levêque (2), Delaporte Marest (cf ci-après), Jean Lebreton **[époux]**, Anne Bonome **[épouse]**, B. Frin, Marguerite Poisson **[mère de l'époux]**, F. Leroy **[oncle de l'époux]**, J. Hou.., A. Soisnard **[oncle de l'époux]**, Fany Demué, Frin Chauvinière⁵ **[veuf Hoisnard]**, Leclerc, Françoise Margotin, Jacques Hoisnard, Renée Lamy, Louise Housin, Charlotte Françoise Hoisnard **[fille de Jacques et Antoinette Duchemin, et épouse depuis 1691 de Christophe Duchemin]**, Jaca.., Demé, N. Ragot, Marie Lebreton, Chapon, Marie Leroy, Antoinette Hoisnard, Marie Chapon, Renée Duparc, Louise Leroy, Renée Duparc, Jean Baptiste Duparc, M. Hoisnard, Jeanne Frin, Renée Frin, Catherine Frin, Marguerite Breton, René Breton, Chevalier N^{re}



« Laval la Trinité, le 16 octobre 1725 le corps de defunt Jean Lebreton marchand boulanger, mari de Anne Bonhomme, a été apporté en cette église d'où après une grande messe célébrée pour le repos de son âme a été conduit dans nostre cymetière où il a été inhumé en présence de François Leroy son oncle, et Joseph Jouet son beau frère »

⁵ « Laval Trinité le 2 juin 1713 le corps de defunte dame Jeanne Houesnard veuve de Me René Frin sieur de la Chauvinière écuyer conseiller du roy et premier assesseur à la maréchaussée de Laval ... a été inhumé au cimetière en présence de Jacques Hoisnard de Cormerin et Jean Baptiste Hoisnard des Roginières ses frères qui ont signé »

« Le 31 janvier 1733⁶ après midy, furent présents en leurs personnes Louis Loiron marchand et Marie Moride sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes demeurant rue de Botz paroisse de Changé, lesquels ont vendu cédé et transporté et promis et se sont obligés solidairement l'un pour l'autre un seul et pour le tout sous les renonciations requises garantir de tous troubles hypothèques évictions et autres empêchements quelconques à peine de tous dommages intérêts et dépends à Anne Bonhomme veuve Jean Lebreton marchand boulanger demeurante audit Laval paroisse de la Trinité, à ce présente stipulante et acceptante, scavoit est une closerie nommée la Métairie et une petite maison et jardin où est actuellement un pressoir, joignant ledit lieu de la Métairie, le tout situé paroisse de Changé ainsi qu'il se poursuit et comporte et qu'il est venu et echeu à ladite Moride (f^o2, il me manque une vue) fille étant aux droits de Michel Moride marchand tissier, ensemble une rente de 10 livres que les vendeurs doivent de leur chef à ladite Cheurier, quoy faisant par l'acquereure ils consentent qu'elle demeure subrogée aux droits hypothèques et privilèges desdits sieurs Moride prêtre et desdites Nouri et Cheurier sans qu'elle puisse estre contrainte au payement desdits retours et de principaux desdites rentes de 15 livres et 10 livres, en payant les intérêts à raison du denier vingt ; sera aux frais de l'acquereure faire montrée de l'état desdites choses vendues par expert dont les parties conviendront devant le premier notaire requis, qui prendra et recevra leurs serments pour, en cas d'éviction, estre remboursée par privilège des réfections et réparations qu'elle y aura fait faire ; ces présentes encore faites moyennant la somme de 960 livres, laquelle les vendeurs ont reconnu avoir reçue présentement à veue de nous (f^o3) notaire et des témoins cy après en bonnes espèces ayant cours dont ils la quittent, laquelle, jointe avec celle de 1 860 livres principale des délégations ci-dessus, fait celle de 2 820 livres, à laquelle les parties auroient convenu pour le prix desdites choses vendues, dont lesdits Loiron et femme à ce moyen se sont désaisis en faveur de ladite Bonhomme sous la réservation qu'ils font de 3 chesnes dont ils disposeront, si fait n'ont encessament, scavoit 2 situés au hault du taillis proche l'échalier, et l'autre sur la haye du grand champ du côté du champ de la Dagonière, et profitera l'acquereure en faveur des présentes de 2 chenecons, 800 d'essences ou environ, et d'une teste d'emoisse, qui sont sur ledit lieu ; ce que les parties ont ainsi voulu dont les avons jugés à leur requeste et de leur consentement, fait et passé audit Laval en présence de Me René Turcan procureur, et Charles Louvrier huissier (f^o4) demeurant audit Laval témoins à ce requis et appelés - expédition desdits partages et 7 pièces de nous paraphées concernant la propriété desdites choses dont elle les a déchargés »

font approuvées. raye deux lignes et on se voit dans
 L. Loiron Marie Moride Anne Bonhomme
 Turcan & Louvrier
 Desjardins

	11 livres 8 sols 6 deniers de rente foncière	affectée sur le lieu et closerie de la Baudrais paroisse de Bazouges
1730.07.10	maison rue du Boulevard dans une ruelle tendant à la rivière de Mayenne	devant Me François Croissant notaire à Laval portant vendition par François Duval et Madeleine Lebreton sa femme au profit de ladite defunte demoiselle Bonhomme
1733.11.12	closerie de la Métairie au village paroisse de Changé	Devant Trois notaire à Laval, Guillaume et Jean Guerin, héritiers de Florant Guérin et Françoise Gasnerie ont vendu à ladite Bonhomme (j'ai cet acte)

⁶ AD53-3^E25/233 devant René Trois notaire et tabellion royal résidant à Laval

1738.03.24	maison jardin situés dans la cour du Tarberiet paroisse de saint Vénérand dudit Laval	devant Me Pierre Chatizel notaire Laval Joseph Letessier et Anne Bouvier ont donné à rente à ladite Bonhommet ladite maison
1739.02.06	closerie de la Morinière paroisse de Loiron	Devant Lancro notaire à Avenières portant vendition faite par ledit Michel Jupin à ladite deffunte demoiselle Bonhommé
1740.10.12	maison jardin sise proche le four à tan susdite rue du Boulevard	devant Laners vendition de l'autre partie de ladite maison consentie par Me Ambrois Renusson prêtre au profit de ladite deffunte demoiselle Lebreton
1741.01.15	maison où est décédée ladite demoiselle Bonhommé, sise rue du Boulevard Laval la Trinité	devant Me Julien Guilleu notaire royal à Grenou Jacques Lelièvre et Roze Berthelot ont vendu à la dite demoiselle Bonhommé ladite maison à la charge de payer aux confrères de la confrairie des p... exigée audit Laval 18 livres 18 sols de rente, celle de 9 livres due au sieur Lepennetier et la demoiselle Lemoine son épouse, celle de 10 livres due au sieur et demoiselle Goubert de la Tesrerie, au sieur Lehard des Fourches de 8 livres de rente et 5 livres de rente viagère due audit sieur des Fourches
1743.04.02	rente de 31 livres 2 sols sur une maison tannerie sous la halle Marteau Laval saint Vénérand	Devant Joseph Jardrin notaire à Laval Joseph Fleury a donné à viager à ladite Bonhommé 100 livres de rente foncière amortissable par François Bercher Md tissier et Jeanne Morin ils ont remboursée à ladite Bonhommé 990 livres
1746.06.08	closerie de la Maladrie paroisse de l'Huisserie	Devant François Hubert notaire à Laval, Anibal de Farcy chevalier seigneur et Marie Levecque son épouse ont vendu à ladite Bonhommé
1753.06.07	maison jardin sise proche le four à tan susdite rue du Boulevard	devant Me Letort notaire François Chapellière a donné à rente à ladite Bonhommet veuve Lebreton le tiers de ladite maison à la charge d'en payer 7 livres 18 sols 3 deniers de rente à la même succession -
1758.01.23	50 livres de rente hypothéculaire	Devant Pierre Lemonnier notaire royal à Laval Pierre Louis Girard sieur de la Souhaiterie a constitué au profit de ladite deffunte demoiselle Bonhommé veuve Lebreton

« Le 14 mai 1759⁷, inventaire a été fait des titres et papiers dépendant de la succession de deffunte demoiselle Anne Bonhommé veuve Jean Lebreton marchand décédé en cette ville de Laval l'année dernière, et inhumée en le cimetière de la paroisse de la Trinité, iceluy inventaire fait à la requeste et en présence de damoiselle Anne Lebreton veuve de François Benoist marchand de draps de soit aînée dans ladite succession, demeurant susdite paroisse de la Trinité, et de Guillaume Lebreton marchand demeurant paroisse d'Armaillé province d'Anjou, héritier puisné dans la même succession, iceux sieur et demoiselle Lebreton seuls enfants et héritiers desdits sieur et demoiselle Lebreton et Bonhommet son épouse ; auquel inventaire a été procédé de par nous René Letort notaire dudit Laval résidant audit Laval, comme ensuit :

Une liasse contenant 11 pièces concernant la propriété de la maison et dépendances où est décédée ladite demoiselle Bonhommé, sise rue du Boulevard dite paroisse de la Trinité : Acte devant Me Louis Lancron notaire à Avenières le 26 septembre 1686 par lequel Pierre Maillard et Marie Baillif sa femme ont fait l'acquet de ladite maison et dépendances à Nicolas Saiget pour (f°2) demeurer par eux quite et deschargés du paiement de la somme de 15 livres de rente à quoy ils avoient pris ladite maison de damoiselle Marie Chiron veuve François Blesbois par acte passé par Me Daniel de Rotrou notaire audit Laval le 21 octobre 1674 - Acte passé par Me Jean Sedillier notaire audit Laval le 22 mai 1717 par lequel demoiselles Renée et Marie Saiget ont donné à 15 livres de rente à Michel Lehard sieur du Fourcher ladite maison et

⁷ AD53-3E8-316 devant René Letort notaire à Laval

dépendances - Acte attesté de Me René Trois notaire royal audit Laval le 8 octobre 1724 par lequel Jean Lemoine sieur de la Rousselière et demoiselle Anne Augeron son épouse ont donné à rente à Jacques Philippe Lelièvre marchand tanneur une autre maison faisant partie de la susdite à la charge de payer au sieur titulaire de la chapelle de st Etienne de Laubevpin alias Doujebert 14 livres 14 sols de rente et outre 9 livres de rente foncière amortissable - Acte attesté de Me Jacques Lemoine notaire audit Laval le 15 octobre 1727 par lequel Michel Lehard sieur des Fourches a donné à rente audit Jacques Lelièvre la partie de la susdite maison par ladite prise à rente par le susdit contrat attesté du sieur Sedillier à la charge de payer auxdites Saiget 10 livres de rente et 18 livres audit des Fourches - Les autres actes attestés de Me Julien Guilleu notaire royal à Grenou le 15 janvier 1741 par lequel Jacques Lelièvre et demoiselle Roze Berthelot son épouse **ont vendu à la dite demoiselle Bonhommé ladite maison** et dépendances à la charge de payer aux confrères de la confrairie des p... exigée audit Laval la somme de 18 livres 18 sols de rente, celle de 9 livres due au sieur Lepennetier et la demoiselle Lemoine son épouse, celle de 10 livres due au sieur et demoiselle Goubert de la Tesserie, au sieur Lehard des Fourches de 8 livres de rente et 5 livres de rente viagère due audit sieur des Fourches - (f°3) Une quittance signée Michel Lehard du 17 mars 1744 portant acquit d'arrérages de rente où est fait mention que ladite demoiselle Lebreton est quitte vers les sieurs Goubert et de la Tesserie de 10 livres de rente - Quittance d'Anne Lehard niépce dudit sieur Lehard des Fourches au nom et comme procuratrice de Pierre Marie sieur du Houx son mary, suivant sa procuration attestée de Georges Letrotinmard notaire à Vitré, le 7 février 1742, icelle quittance portant acquit des arrérages de ladite rente de 18 livres en date du 2 mai 1744 - Quittance consentie par ladite demoiselle Lemoine veuve Lepennetier du 4 mai 1743 - Sousing fait entre ladite demoiselle Bonhomme et le sieur Guilleu portant consentement de la part du sieur Guilleu à ladite demoiselle Bonhomme faire construire une chambre sur les lieux communs à la charge d'entretenir à perpétuité une aine pour placer 2 perches sur lesquelles les locataires dudit Guilleu pourront toutefois et quantes tendre leur linge par la galerie de ladite maison, iceluy en date du 29 juillet 1744

Autre liasse de 16 quittances du Sr Lemerle receveur de la confrairie des pénitents ?? des arrérages de ladite rente

(f°4) Autre liasse de 5 quittances du comté de Laval des ventes

Autre liasse de 22 pièces concernant la **propriété d'une maison jardin et dépendances sise proche le four à tan susdite rue du Boulevard** en partie exploitée par ledite demoiselle Benoist - Acte attesté de Me Jean Baugrand et Jean Trillon notaire à Laval le 24 avril 1660 par lequel Me Lancelot Dubreil a donné à Gervais Dubreil sieur de la Vallée son frère partie de ladite maison et dépendances, rapporté Lehemand et Dubreil prêtre de la succession de Christofle Dubreil et Marguerite Duchesne sa femme leur père et mère - Partage en 3 lots des biens dépendant de la succession dudit Gervais Dubreil et de demoiselle Tugalle Morin sa femme, arrêtés la choisie devant Me Jean Croissant notaire à Laval le 11 juillet 1674, et au premier lot échu à René Chevallier et demoiselle Ollive Dubreil est compris partie de ladite maison, au 2ème lot échu à Jacques Dubreil est aussi compris partie de la même maison et au 3ème lot est compris autant de ladite maison échu à Mathurin Corquereau et Tugalle Dubreil sa femme - Acte attesté de Me Charles Heaulme notaire royal à Laval le 21 septembre 1687 par lequel ladite Tugalle Dubreil veuve Coquereau a vendu à René et Sébastien Chevalliers praticiens frères sa part en quoy elle était fondée en ladite maison et à elle escheue par les susdits partages attestés dudit Croissant à la (f°5) charge de payer à Marie Baude épouse d'Etienne Boisguérin la somme de 3 livres 6 sols 8 deniers - Acte attesté de Me Joseph Leray notaire royal à Saint Berthevin le 14 novembre 1732 par lequel Pierre Dubreil et cohéritiers en la succession dudi Jacques Dubreil ont vendu à Me Sébastien Chevallier notaire la part et portion en quoy ils estoient fondés dans ladite maison échu audit Jacques Dubreil par lesdits partages attestés dudit Croissant - Acte attesté de Me Charles Lasnier notaire audit Laval le 9 février 1736 par lequel Françoise Chevallier veuve Lecomte a vendu à René des Bouillons le tiers en quoy elle était fondée dans ladite maison comme héritière dudit René Chevallier et Dubreil sa femme ses père et mère, et à luy eschu, compris dans le 1er lot desdits partages attestés de Croissant cy-dessus datés - Acte attesté dudit sieur Lasnier le 9 février 1736 entre ladite demoiselle Chevallier et ledit des Bouillons - Acte attesté de Me Pierre Noury notaire de Laval le 10 juin 1738 par lequel Me Sébastien Chevallier notaire et demoiselle Marie Thuet son épouse ont vendu à ladite Bonhomme veuve

Lebreton la part et portion à quoy ils étaient fondés en la susdite maison et dépendances, par les acquits atestés dudit Leray - (f°6) Partages des biens de la succession dudit sieur du Bouillon et demoiselle Marie Frinai son épouse atestés et choisis devant Me François Salmon notaire à Laval le 20 mai 1745, ou au 3ème lot échu à demoiselle Anne Des Bouillons est compris la part et portion en quoi était fondé ledit sieur des Bouillons en la susdite maison et dépendances - Acte atesté de Me Julien Jegu notaire à Laval le 6 juin 1653 par lequel ladite demoiselle Anne Du Bouillons a vendu à ladite deffunte demoiselle Lebreton la part et portion de ladite maison à elle échue par les partages atestés dudit sieur Salmon ou au pied est la quittance des ventes payées au duc de la Trémouille - Acte atesté de Me Letort notaire le 7 juin 1753 par lequel François Chapellière sergent curateur à la succession dudit Sébastien Chevalier **a donné à rente à ladite demoiselle Bonhommet veuve Lebreton le tiers de ladite maison** et dépendances dépendant de la succession abandonnée dudit sieur Chevallier à la charge d'en payer 7 livres 18 sols 3 deniers de rente à la même succession - Acte atesté de nous Letort le 10 mai 1754 portant amortissement fait par ladite deffunte demoiselle Lebreton aux créanciers de ladite succession abandonnée dudit sieur Chevallier de ladite rente - Acte atesté dudit Jagu le 30 mai 1754 portant règlement le compte de ladite demoiselle Dubouillons abandonnée pour raison (f°7) de la susdite vendition et acquisition -

Liasse contenant 6 pièces qui sont quittances de ladite rente

Liasse contenant 2 pièces qui sont obéissances rendues à la chastellenie de Laval

Liasse contenant 15 pièces qui sont quittances de la rente de 22 sols

(f°8) Liasse contenant les fermes de ladite maison consenties par ladite deffunte demoiselle Bonhommet à la demoiselle Duval

Liasse contenant 12 pièces concernant la **propriété d'une autre maison et dépendantes sise sur ladite rue du Boulevard** dans une ruelle tendant de ladite rue à la rivière de Mayenne : Acte atesté de Me Maurice Lanery notaire royal audit Avenières le 22 août 1740 par lequel Pierre Lehard sieur des Fourches a vendu à ladite demoiselle Bonhommet partie de ladite maison ; quittances du paiement des ventes - **Acte atesté dudit Laners du 12 octobre 1740 portant vendition de l'autre partie de ladite maison consentie par Me Ambrois renusson prêtre au profit de ladite deffunte demoiselle Lebreton** - 3 baux de ladite maison consentis par ladite defunte demoiselle Bonhommet à différents particuliers -

(f°9) Liasse concernant la **propriété d'une maison et dépendances située rue Grande Rue dudit Laval** : Acte expédié au siège ordinaire civil dudit Laval le 10 janvier 1693 en forme de licitation et partage où il paraît qu'il est resté à Jean Collet pour 460 livres de principal - Acte atesté de Me François Houdu notaire audit Laval le 11 avril 1693 portant quittance au profit dudit Collet - Acte atesté de Me René Gaultier notaire à Laal le 16 août 1700 portant vendition faire par ledit Jean Collet de ladite maison à demoiselle Marie Duval et Jeanne Duval - Actes atestés de Me François Portus notaire royal à Laval le 29 avril 1710 etc... par lesquels François Duval a acquit de ses cohéritiers en la succession de ladite demoiselle Marie Duval leur part en quoy ils étaient fondés de ladite maison - Acte atesté de Me François Croissant notaire à Laval le 10 juillet 1730 portant vendition de la même maison faite par François Duval et demoiselle Madeleine Lebreton sa femme **au profit de ladite defunte demoiselle Bonhommet veuve Lebreton** - Acte sous seing privé portant que ladite maison et cour jusqu'à la porte ouvrant sur la rue de 27 à 28 pieds de long appartient à ladite demoiselle Bonhommet -

Autre liasse (f°10) contenant quittances des ventes, devoirs et obéissances de ladite maison par ladite demoiselle Bonhommet à l'abbaye de Clermont

Liasse contenant la **propriété d'une maison jardin et dépendances situés dans la cour du Tarberiet paroisse de saint Vénérand** dudit Laval - Acte atesté de Me Pierre Lemoine notaire royal à Astillé le 17 septembre 1639 par lequel demoiselle Françoise Leclerc épouse de Me Hierosme Saibouez sieur de la Courtille a donné à 10 livres de rente à André Letessier 2 jardins situés en ladite cour de la Jarberie sur partie duquel a été édifié ladite maison - Copie de partage en 2 lots des successions de Louis Bitunne et Louise Cartier arrêtés et choisis devant Me François Pellerin notaire royal audit Laval le 27 août 1669 et au 2ème lot est compris ladite maison jardin et dépendances à René Joseph Letessier - Acte atesté de Me Pierre Chatizel notaire audit Laval le 24 mars 1738 par lequel Joseph Letessier et Anne Bouvier sa femme **ont donné à rente à ladite demoiselle Bonhommet ladite maison** et dépendances -

Liasse contenant quitanxes de ladite rente (f°11) - Autre liasse contenant les obéissances rendues à la chastellenie de saint Berthevin

Autre liasse concernant la **propriété du lieu et closierie de la Métairie au village du même nom paroisse de Changé** : Contrats d'acquets - Copie de partage en 6 lots des biens dépendants de la succession de Pierre Godais sieur de la Maillarderie et de la démission de demoiselle Marguerite Prodhomme sa veuve arrêtés devant Me François Moulinais notaire à Laval le 21 février 1683 où au 5ème lot sont compris ledit lieu échu à Michel et Jean Godais frères - Acte attesté de Me Michel Heaulme notaire à Laval le 13 janvier 1694 par lequel ledit Michel Godais a donné à rente à Yves Moride et demoiselle Françoise Godais sa femme les héritages à luy échus par les partages en son 5ème lot et ce en quoi il est fondé comme héritier dudit Jena Godais son frère, le tout situé au village de la Métairie - Acte attesté de Pellerin notaire à Laval le 3 octobre 1696 par lequel François Langlois et Renée Godais sa femme ont donné à rente à Yves Moride leur part des héritages situés au lieu de la Métairie (f°12) - Acte attesté dudit Heaulme notaire à Laval le 13 mai 1713 par lequel demoiselle Marie Noury veuve Julien Buchet a donné à rente audit sieur Moride et femme une pièce de terre au pré Lanon situé aux environs du village de la Métairie échu à ladite Noury de la succession de demoiselle Suzanne Gasnier sa mère - Partages des biens de la succession de ladite demoiselle Françoise Godais et de ceux de la démission dudit Yves Moride arrêtés et choisis devant Me Louis Rozière notaire à Laval le 2 août 1728 où au 4ème lot échu à Louis Loiron et demoiselle Marie Moride son épouse compris ledit lieu et closierie de la métairie audit Changé - Acte attesté de Me René Trois notaire à Laval le 30 janvier 1733 par lequel lesdits Loiron et Moride sa femme ont vendu à ladite demoiselle Bonhomme veuve Breton ledit lieu et closierie de la Métairie tel qu'il leur est échu par les susdits partages attestés dudit Rozière, à la suite sont quittances attestées dudit sieur Nois le 3 février suivant - (f°13) Acte attesté de Me Trois notaire à Laval le 2 novembre 1733 par lequel Jean Angot et Marie Gasnerie a femme ont donné à ladite demoiselle Bonhomme veuve Breton un apentis un grenier de plus, un champ nomma la Mardette du Milieu, et un tiers de la pièce de la Mardelle des Rafolles contenant un journal et une portion du cloteau Marchais contenant 3 cordes et demi, le tout au village et environs de la Métairie et du Ragollereau dit Changé, à la charge d'en payer 30 livres de rente foncière en déduction de laquelle a été épayé 8 livres - Acte attesté dudit Trois le 12 novembre 1733 par lequel Guillaume Guerin, et Jean Guerin, héritiers de Florant Guérin et Françoise Gasnerie sa femme ont **vendu à ladite demoiselle Bonhomme tous les héritages** - Acte sous seing privé entre ledit Loiron et ladite defunte veuve Breton - Acte attesté de Me Sébastien Chevallier notaire à Laval le 22 septembre 1734 par lequel François Decré propriétaire d'une closierie au village des Ragolles ... par le sieur Cochon des Buttes et la demoiselle Decré son épouse, et la dite defunte demoiselle Bonhomme ont fait échange de quelques parties de terres dépendantes desdits lieux - (f°14) Acte attesté dudit sieur Chevallier ledit jour 22 septembre 1734 portant échange de terres fait entre Me Claude Belot commis greffier du siège de Laval, d'autre lieu de la closierie des Ragolles actuellement appartenant à Me François Salmon notaire audit laval et ladite demoiselle Belot son épouse, et ladite defunte demoiselle veuve Breton - Acte attesté dudit Chevallier notaire le 25 avril 1739 portail égail de fief fait de la rente de 6 boisseaux chevallerets d'avoine et un sol 6 deniers en argent deu à la chastellenie de Saint Divin ... sur ledit village de la Métairie et fresche du même nom où la contribution o icelle rente est réglée pour le lieu de la métairie à ladite demoiselle Bonhomme et un boisseau et demi d'avoine et 3 deniers en argent - Acte attesté du Maurice Lancro notaire à Avenières le 22 mai 1740 portant quittance consenty par Guillaume Gasnerie au profit de ladite demoiselle Bonhomme de 250 livres pour amortissement de 12 livres 10 sols de rente faisant moitié de la susdite de le 25 livres de rente à quoy avoit été pris à rente **par ladite damoiselle Bonhomme** des héritages dénomés sur l'acte attesté cy-dessus ... - (f°15) Quittances ... - Acte attesté dudit Lazure ? notaire à Laval le 23 novembre 1755 qui est quittance d'amortissement fait par ladite demoiselle Bonhomme veuve Lebreton à René Saulou et Julienne Angot sa femme de 3 livres 2 sols 6 deniers de rente partie de la susdite de 12 livres 10 sols due à Mathurin et Jean Angot frères demeurant actuellement paroisse d'Avenières - Autres quittances - (f°16) Liasse contenant les acquits des biens de la Métairie ... - Liasse de baux faits par ladite demoiselle Bonhomme à François Ballue ? et Marie Huau sa femme du lieu de la Métairie ... - Comparution de ladite demoiselle Bonhomme aux assises de la seigneurie de Chambon paroisse de Changé -

Liasse contenant 17 titres de propriété du lieu et closerie de la Morinière paroisse de Loiron⁸ : Acte en parchemin du partage des biens de la succession de Jean Rouillet et de Anne Chemineau sa femme arrestés et choisis (f°17) devant Me Jean Rouillet notaire royal à Launay le 6 mars 1603 où aux 3ème, 4ème 5ème et 6ème lots sont compris la closerie savoir le 3ème lot à Etienne Rouillet le jeune, le 4ème à Baptiste Rouillet, la 5ème à Etienne Rouillet l'aîné, et le 6ème à Perrine Rouillet - Acte sur parchemin atesté de René Neil notaire royal à Ahuillé le 27 mai 1646 portant titre nouveau consenti par la propriétaire des lieux des la Provotrie, de la Roche et de la Jiannerie au profit de Michen Aujure propriétaire dudit lieu le cloteau de la Morinière ... - Grosse sur parchemin d'acte atesté de Me Pierre Poulain notaire à Laval le 11 novembre 1662 par lequel Michel Aujure à vendu à René Pellé le lieu de la Morinière - Acte atesté dudit sieur Pellerin notaire à Laval le 17 décembre 1674 passé entre lesdits Aujure et Pillé portant adition au susdit acte - Partages sous seing privé du 3 novembre 1738 en 2 lots des biens de la succession de demoiselle Jeanne Huard veuve de Michel Jupin où au 1er lot à Michel Jupin est compris ladite closerie de la Morinière en Loiron - (f°18) Acte atesté dudit Lancro notaire audit Avenièrès le 6 février 1739 portant vendition faite par ledit Michel Jupin à ladite deffunte demoiselle Bonhommé dudit lieu et closerie de la Morinière et au pied de laquelle copie sont les ventes signées Duchemin fermier de l'abbaye de Clermont - Acte attesté de Lancro notaire audit Avénièrès le 7 juillet 1739 portant quittance par ledit Jupin au profit de ladite demoiselle Bonhommé - Autre quittance atestée de Me Joseph Jardrin notaire à Laval le 2 novembre 1739 - Acte atesté de François Goussé notaire à Ruillé Le Gravelais le 12 avril 1740 par lequel demoiselle Marie Sorin a vendu à ladite deffunte demoiselle Bonhommé un petit cloteau de terre contenant environ 4 à 5 cordes situé au village de la Morinière - Liasse contenant les obéissances du lieu de la Morinière - (f°19) Autre liasse des quittances des devoirs dus à l'abbaye de Clermont -

Liasse contenant 8 pièces : Acte atesté de Me René Noil notaire royal à Huillé le 27 mai 1656 portant reconnaissance de la part de Robert Leclerc sieur de Cranne propriétaire du lieu de la Povoiterie François Martin et Jean Roullin propriétaires des lieux de la Roche audit Huillé du devoir de 2 boisseaux de bled seigle et 30 sols en argent, Jean Daret mary de Renée Fournier et cohéritiers propriétaires du lieu de la Bruancièrre paroisse de Loiron, devoir de pareil nombre de 2 boisseaux de led et 2 d'avoine et michel Aujure propriétaire du lieu de la Morinière, le tout pour la contribution des devoirs dus à l'abbaye de Clermont - Acte atesté dudit Noel notaire le 29 septembre 1675 portant reconnaissance par François Martin et détempteurs du village de la Roche devoir à Pierre Pillé propriétaire dudit lieu de la Morinière 2 boisseaux de bled et 2 d'avoine et 30 sols en argent 15 jours avant la feste de notre Dame Angevine - (f°20) dû à Michel Jupin propriétaire du lieu de la Morinière 2 boisseaux de bled et 2 boisseaux d'avoine - Acte atesté de François Joseph Pichot notaire à Laval le 29 novembre 1738 par lequel François Deschamps propriétaire du lieu de la Roche a avoué devoir audit Michel Jupin 3 boisseaux d'avoine et 3 de bled rendus au lieu de la Morinière le 15 septembre de chacune année - Acte atesté de Me Sébastien Chevallier notaire royal à Laval le 6 décembre 1738 portant reconnaissance de la part de Jean Lottier et Marie Motreul son épouse propriétaires du lieu de la Manaire et Jean Orry propriétaire de la Potterie devoir audit Michel Jupin ... - Liasse concernant les baux à collon partiaire du lieu de la Morinière (f°21) le dernier desquels atesté de Me Pierre Garreau notaire à Laval le 10 mars 1743 consenti par ladite demoiselle Bonhommé à Pierre Lebreil et Anne Piau sa femme

Liasse concernant la propriété du lieu et closerie de la Maladrerie situé paroisse de l'Huisserie : Criée et bannie faite par Aubry huissier à Nuillé sur Vicoin, à la requête de Jean Legendre sur Pierre Mongazon et Madeleine Gallais sa femme du lieu et closerie de la Maladrerie - Parchemin expédié au siège ordinaire dudit Laval le 28 août 1621 de saisie du même lieu - Parchemin de décret expédié audit siège présidial le 29 janvier 1689 sur ledit Pierre Mongazon et Gallais sa femme par leque ledit lieu a été adjugé à Jean Legendre pour luy ou à la suite et nomination de Me Jean Duchemin sieur de la Morlière pour amy - Obéissance rendue par dame Marie Frin veuve à la chastellenie de Laval dudit lieu de la Maladrerie - Acte atesté de Me François Hubert notaire de Laval le 8 hui 1746 Me Anibal de Farcy chevalier seigneur de Marie Levecque son épouse

⁸ près de Laval, à l'Est

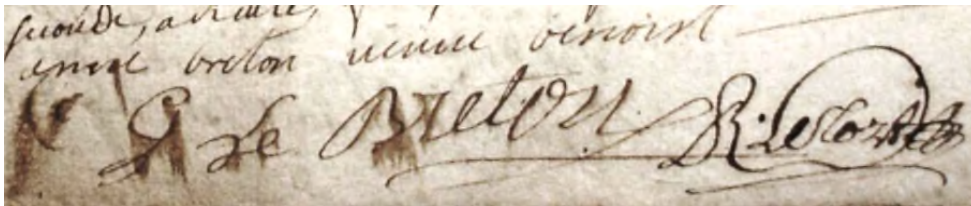
ont vendu à ladite defunte demoiselle Bonhommé ledit lieu et closerie de la Maladrerie - (f°22) Obéissances à la chastelennie de Laval

Liasse concernant la propriété de la rente de 31 livres 2 sols due par Pierre et Louis Fleury sur une maison tannerie et dépendances sise sous la halle Marteau dudit Laval paroisse saint Vénérand - Copie de partages en 3 lots des biens de la succession de demoiselle Marie Louise Gohard décédée femme de Pierre Fleury, arrêtés devant Me Louis Rozière notaire à Laval le 22 février 1740, où au 3ème lot échu à Joseph Louis Fleury en autres choses est compris la somme de 31 livres de retour de partage au 2ème lot échu à Pierre Louis Fleury où est compris ladite maison de la Tannerie - Acte attesté de Me Joseph Jardrin notaire royal à Laval le 2 avril 1743 par lequel ledit Joseph Fleury a donné à viager à ladite deffunte Bonhommé 100 livres de rente foncière amortissable par François Bercher marchand tissier et Jeanne Morin son épouse laquelle ils ont remboursée à ladite deffunte demoiselle Bonhommé la somme de 990 livres de retour de partage due par demoiselle Marie Fleury - Liasse des quittances (f°23)

Liasse concernant la propriété de 11 livres 8 sols 6 deniers de rente foncière inamortissable affectée sur le lieu et closerie de la Baudrais paroisse de Bazouges

Parchemin acte attesté de Me Pierre Lemonnier notaire royal à Laval le 23 janvier 1758 par lequel Pierre Louis Girard sieur de la Souhaiterie a constitué au profit de ladite deffunte demoiselle Bonhommé veuve Lebreton 50 livres de rente hypothécaire

Et après qu'il ne s'est trouvé autre pièce à inventorier qui soit à la connaissance des parties ainsi qu'elles nous ont déclaré, avons de leur consentement arrêté le présent provès verbal d'inventaire sans préjudice aux droits respectifs des parties, et qu'elles ont ainsi voulu dont nous à leur requeste et de leur consentement les avons jugés etc fait et passé audit Laval après lecture faire, lesdits sieur et demoiselle Lebreton on signé avec nous notaire »



Elle est inhumée à Laval la Trinité en 1758 : « Le 20 juillet 1658 a été inscrite par nous prêtre de cette église soussigné la sépulture de Marie Anne Bonhommet décédée d'avant hier, âgée de 70 ans, veuve de Jean Lebreton marchand boulanger, dont le corps après une messe a été ce jourd'huy inhumé dans le cimetière de cette paroisse présents Louis Petard son petit fils par alliance, Joseph Jouet son beau frère, Pierre Soisnard son neveu, Guillaume Maréchal neveu par alliance, Joseph Jouet son neveu, Jean Fournier son neveu par alliance soussignés »

Anne BONHOMMÉ °ca 1688 (selon son décès qui la prénomme « Marie Anne ») †Laval laTrinité 20 juillet 1758 x 1716 [introuvable à Anvenières, Laval Trinité, Laval St Vénérand) (Ct du 30.7.1716) Jean **LEBRETON** †Laval laTrinité 16.10.1725 boulanger à Laval, neveu de François Leroy cité en 1725, beau-frère=Joseph Jouet cité en 1725 Dont postérité voir généalogie LEBRETON

- 1-Jean LEBRETON °ca 1718 †Laval laTrinité 9.9.1727 inhumé en présence de François Leroy son oncle et de Sulpice Chapon son cousin - parrain en 1724
- 2-Jacques LEBRETON °Laval Trinité 17.6.1717 Filleul de Jean Lebreton et de Marie Bonhommet
- 3-Anne-Elisabeth LEBRETON °Laval laTrinité 3.7.1718 Filleule de Ambroise Soisnard et de Marguerite Poisson Citée en 1754 x **BENOIST** †avant 1758
- 4-Marguerite-Françoise LEBRETON °Laval laTrinité 3.9.1719 Filleule de François Hevin et de **Marguerite Lebreton**
- 5-Marie-Rose LEBRETON °Laval Trinité 8.9.1720 Filleule de François Duval et de Anne Lamy
- 6-René LEBRETON °Laval Trinité 16.11.1721 Filleul de François Leroi et de Françoise Lebreton

7-Marguerite LEBRETON °Laval Trinité 8.10.1722 Filleule de Pierre Soisnard et de Marie Lebreton

8-Guillaume LEBRETON °Laval Trinité 20.3.1724 Filleul de Breton frère et **Renée Breton tante** x Combrée(49)
29.12.1747 Julienne BAZIN Dont postérité suivra

Guillaume Lebreton x1747 Julienne Bazin

Julienne Lebreton x1778 Jacques-Marie Jallot

René-Guillaume Jallot x1807 Marie-Elisabeth Jallot

Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

Jean Bonhommet x/1640 Perrine Letessier

Avec la collaboration de Suzanne Métairie

AD53-3^E1/1057 - 1664.09.27 - **Bonhommet-Jean-1664-AD53-3E1-1054 partages** - Le 27 septembre 1664 (Jean Dubel notaire à Loiron) partages et division en 5 lots égaux des immeubles des successions de deffunts Jean Bonhommet et Perrine Letessier sa femme vivants sieur et dame de la Chainne à Julien Goussé sieur de la Tirlière et Marie Bonhommet sa femme, Michel, André, Jean et Perrine les Bonhommetts, lesdits les Bonhommetts enfants et héritiers chacuns pour un cinquième desdits deffunts, que lesdits Goussé et femme, aînée esdites successions, font etc en conséquence de jugement rendu au siège de la prévosté de St Ouen le 10 septembre 1664, portant cassation des partages, obtenue par ledit Goussé, des héritages dudit deffunt Bonhommet devant Me Jean Ougery notaire le 5 octobre 1660, ladite Marie Bonhommet sa femme ne les ayant voulu ratifier, en présence desdits Michel, André et Jean les Bonhommetts, suivant la coutume etc assistés néantmoins scavoir ledit Michel de Me Hierosme Freslon prêtre sieur de la Fourcherye, ledit André de Jacques Crosnier marchand sieur de la Huberdière, et ledit Jean de Me Jean Letessier prêtre sieur de la Huberdière, leurs tuteurs spéciaux, et Olivier Dubois marchand sieur de la Flecherye curateur aussi spécial de ladite Perrine Bonhommet mineure, tous nommés par jugement rendu le 16 septembre 1660

1er lot : Le lieu et closerie de la Casuillère paroisse de Changé, le bouge et maison à cheminée en laquelle est

(f°6) **2ème lot** :

(f°10) **3ème lot** :

(f°6) **4ème lot** :

(f°13) **5ème lot** : Une maison sise au bourg dudit Changé composée d'un bouge à cheminée, chambre à ouvrer, faite à terrasse et collombage, chambre sur ledit bouge sans cheminée et grenier sur ladite chambre - Une autre maison proche la susdite, composée d'une salle par bas à cheminée, une chambre à ouvrer à costé, grenier sur ladite chambre - Rues et issues au devant desdites maisons en ce qui en despend - (f°14) Un jardin au pignon à cheminée de ladite maison contenant 5 cordes ou environ joignant d'un costé au jardin appartenant à Jean Ricoul, d'autre à celui de Me André Demaillé notaire, et aboutté au pré des Marts dépendant du prieuré dudit Changé - La somme de 60 sols de rente foncière due par Ledit Dermaillé et Marie Bonhommet sa femme au terme de Toussaint, avec le droit de ravoir les choses baillées à icelle si faire se doit - La somme de

Jean BONHOMMET x /1640 Perrine LETESSIER

1-Michel BONHOMMET °Changé 24.9.1640 x Laval StVénérand 17.5.1669 Renée MINTIER Dont postérité suivra

2-André BONHOMMET °Changé 6.2.1643

- 3-Jean BONHOMMET Sr de la Morinière °ca 1645 †Laval StVénérand 21.1.1711 x Laval StVénérand 1.5.1672
 Marie MINTIER Dont postérité suivra
 4-Perrine BONHOMMET °Changé 6.6.1651

Michel Bonhommet x1669 Renée Mintier

Le mariage est filiatif « entre Michel Bonhommet marchand tissier de la paroisse de la Trinité, fils de Jean et de Perrine Tessier, de la paroisse de Changé, et de Renée Mintier fille de René marchand tissier, et de †Renée (nom non donné), de cette paroisse, en présence de Jean Bonhommet frère dudit Michel, de Thomas Godais beau-frère, et de René Delaporte - signé M. Bonnommet, Renée Mintière, J. Bonnommet »

Michel Bonhommet signe son patronyme « Bonnommet », et a appris à son fils Michel la même signature.

Il semble que ce soit cependant le père qui est présent, en proche parent, le 8.6.1728 à Laval à la sépulture de Anne Beudin, 56 ans, épouse d'André Brochard, M^d et sa signature montre des signes de tremblement. Il a déjà 88 ans, c'est beau !

Michel BONHOMMET Sr de la Colinière °Changé 24.9.1640 Fils de Jean BONHOMMET et de Perrine LETESSIER x Laval StVénérand 17.5.1669 Renée MINTIER sœur de Marie

- 1-Michel BONHOMMET II est parrain comme « frère du baptisé » de Jean en septembre 1683, de Joseph Bonhommet fils de Jean et Marie Mintier en août 1685 (par identification de sa signature)
- 2-Renée BONHOMMET °ca 1671 †Laval StVénérand 17.8.1702 Religieuse du tiers ordre de la Pénitence, elle est inhumée « fille de Michel Sr de la Conillère et de Renée Mitière, en présence de deux signatures Bonhommet dont celle de Michel son père »
- 3-Marguerite BONHOMMET °Laval StVénérand 22.6.1681 Filleule de André Brochard Md (s) et de Marguerite Adam (s)
- 4-Jean BONHOMMET °Laval StVénérand 6.9.1683 Filleul de **Michel Bonhommet (s) son frère** et de Marie Bonhommet, signé aussi de Michel Bonhommet père du baptisé
- 5-Anne BONHOMMET °ca 1680 †Laval StVénérand 4.12.1684
- 6-Jean BONHOMMET jumeau °Laval StVénérand 31.3.1687
- 7-Anne BONHOMMET °Laval StVénérand 31.3.1687

Jean Bonhommet x 1672 Marie Mintier

Marchand tissier

Le pêtre qui a rédigé le mariage a oublié les noms des époux dans l'acte, mais les a écrit en marge « Le 1^{er} mai 1672, ledit époux (dont le nom ne figure pas) âgé de 26 ans, fils de Jean Bonhommet et de Perrine Tessier, déffunts, et ladite épouse (dont le nom ne figure pas) âgée de 26 ans fille de René Mintier, vivant, et de Renée Pinoche deffunte - signé : M. Mitière, J. Bonnommet, M. Bonnommet, Delaporte, Godais »

Marie Mintier est marraine le 9.11.1682 avec Maxime Anceney de Vénérand Maxime Crié, fils de Pierre et de Jeanne Bonhommet

ce dixseptiesme jour du mois de novembre mil six cent quatre vingt
 onze a été baptisé par nous Nicolas Joly prêtre sacriste
 un fils issu du legitime mariage de Jean Bonhommet sieur
 de la morinière et Marie Mintier son épouse et a été nommé
 Jean par Michel Bonhommet sieur de la Conillère et Marie e-
 Bonhommet sieur de lantant les parrain et marraine en
 presance designés ~~et~~ M. Bonnommet
 L'acte de mariage du 1.5.1672

la 2^e signature est celle du père de l'enfant, Jean Bonhomme Sr de la Morinière époux de Marie Mintier. Sa signature ne comporte pas de H mais deux N comme le parent de Jacquine Bonhomme ci-dessus

Jean BONHOMMET Sr de la Morinière °ca 1645 †Laval StVénérand 21.1.1711 Fils de Jean BONHOMMET et de Perrine LETESSIER x Laval StVénérand 1.5.1672 Marie MINTIER sœur de Renée

a-Marie BONHOMMET °ca 1673 †Laval StVénérand 25.12.1700 **SA**

b-Françoise BONHOMMET °Laval StVénérand 3.5.1682 †idem 23.7.1691 Elle est inhumée « âgée de 9 ans, fille de Jean Bonhomme Md tissier et de Marie Mintier »

c-Jean BONHOMMET °Laval StVénérand 31.3.1683 †Laval StVénérand 19.11.1686

d-Perrine BONHOMMET °Laval StVénérand 13.7.1684 Filleule de **Michel Bonhomme (s)** et de Anne Godais

e-Joseph BONHOMMET °Laval StVénérand 22.8.1685 †Changé 15.12.1688 Filleul de **Michel Bonhomme (s)** [*c'est la signature du fils de Michel Bonhomme et Renée Mintier, donc cousin du baptisé*] et de Marie Bonhomme

f-Anne BONHOMMET °Laval StVénérand 13.1.1687 Filleule de André Brochard marchand et de **Renée Bonhomme**

g-Jean BONHOMMET °†Laval StVénérand 5.1.1688 Filleul de **Michel Bonhomme** et de Renée Mintier

h-René BONHOMMET °Laval StVénérand 11.1.1688 †idem 16.11.1688 Filleul de **Michel Bonhomme (s)** et de **Marie Bonhomme**

i-Jean BONHOMMET °Laval StVénérand 17.1.1691 †Laval StVénérand 22.1.1693 Filleul de Michel Bonhomme Sr de la Conillère (s) et de Marie Bonhomme sa sœur

j-Claude BONHOMMET °Laval StVénérand 14.1.1692 Filleul de h.h. Claude Belot (s) commis au greffe ordinaire de Laval, et de Marguerite veuve de Christophe Levesque (s)

k-Renée BONHOMMET x LavalSaint-Vénérand 15.11.1712 (Ct de mariage Dvt Lebreton Laval 23 septembre 1712, cf ci-dessous) Jean **BEUSCHER** Fils de Jean et Mathurine Rousseau

l-Françoise BONHOMMET °Laval StVénérand 10.3.1693

« Le 23 septembre 1712⁹ après midy furent présents en leurs personnes establiz et deument soubmis Jean Beuscher marchand tissier majeure de 25 ans issu du mariage de deffuncts Jean Beuscher aussy marchand tissier et Mathurine Rousseau ses père et mère d'une part, et **D^{elle} Renée Bonhomme fille majeure issue du mariage de deffunct Jean Bonhomme Sr de la Morinière et de Marie Mintier sa femme** aussy ses père et mère d'autre part, demeurant les parties forsbourg du Pont de Maine paroisse St Vénérand dudit Laval, lesquelles ont fait entre elles les conventions de mariage qui suivent, à scavoir que lesdits Beuscher et Bonhomme ont promis et se sont obligés resectivement se prendre par mariage sy tost que l'un en sera par l'autre resuis s'il ne s'y trouve aucun empeschement légitime fiancer et espouser en face de nostre mère Ste Eglise, auquel mariage ils entreront avecques leurs droicts, noms, raisons et actions, tant mobiliaries que immobiliaries qu'à chacun d'eulx peult competter et appartenir tant des successions de leurs père et mère qu'autrement, lesquels droicts mobiliaries à l'esgard de ladite future espouse consistent et demeureront évalués pour satisfaire à l'édit du contrôle à la somme de 200 L, ensemble en meubles meublants

⁹ AD53-3E40 - devant François Lebreton notaire du comté pairie de Laval, y résidant,

suivant l'estimation que ladite future épouse en a fait faire avec ses cohéritiers et partages suivant la coutume en présence du futur espoux qui l'a ainsi confessé et du lot échu à la future épouse être content et satisfait sans qu'il soit besoin d'en faire inventaire particulier, dont il décharge la future épouse, quand à leurs propres héritages, ils seront justifiés par les partages qui seront faits entre eux et leurs cohéritiers y recours, acquèreront les futurs époux communauté de biens entre eulx dans l'an et jour suivant la coutume, en laquelle communauté chacun d'eulx mettra à la somme de deux cents L et le surplus de leurs biens leur demeurera respectivement réputé propre à eulx leurs hoirs et ayants cause, et ceux de leurs estoc et lignée, quand à tous effetz, à laquelle communauté il sera permis et loisible à la future épouse sans enfants qui naistront de leur mariage de renoncer toutefois et quantes qu'il y aura lieu, ce faisant, reprendra ou reprendront tout ce qu'elle y aura apporté et y sera entré de son chef, quitte et exempt de toutes debtes quoy qu'elle y eust parlé et y fust obligée, desquelles elle sera acquittée et indemnisée par le futur espoux en l'hypothèque du présent contract, sera la future épouse douairée de douaire coutumier sur tous les biens du futur espoux y sujetz cas advenant, les fruicts duquel couront du jour qu'il y aura lieu, sans sommation ny demande en justice, à l'entretien et exécution desquelles clauses et conditions se sont lesdites parties soubmises et obligées à peine de tous dommages intérestz despendz, dont à leur requeste les avons jugées fait et passé audit Laval es présences de Michel Beuscher marchand, D^{elle} Françoise Ouvrard son espouse, Michel Morière aussi marchand et D^{elle} Mathurine Beuscher son espouse frère beau-frère et belle-sœur du futur espoux, **D^{elles} Jeanne et Perrine Bonhommet, filles majeures, sœurs de la future épouse, Me Claude Belot commis au greffe dudit Laval, D^{elle} Anne Godais son espouse, et Estienne Bonhommet S^r de la Cosnillière marchand cousins de ladite future épouse**, et encore de Guy Noyer marchand tissier et Pierre Dormet clerc praticien demeurants audit Laval tesmoins à ce requis et appelez, qui ont signé avecq lesdits futures espoux parents et nous nataire, for ledit Estienne Bonhommet qui a déclaré ne savoir signer. »

Simeon Bonhommet x ca 1620 Jacqueline Estigneust

M^d tissier au Petit Botz à Changé

Il existe un baptême à « Changé le 6.10.1586 de Symon Bonhommet fils de Estienne et de Madeleine sa femme, filleul de Symon Bonhommet et de Jehanne femme de Michel Lepetit »

Les Fougerais : non identifié, une dizaine de possibilités dans Angot (Andouillé, Brains-sur-les-Marches, Epineu-le-Seguin, Livré, Ribay, Bonchamp, Charcigné, Commier, Cossé-le-Vivien, Méral, Montflours, Nuillé-le-Vicoïn, Oisseau, Pommerieux, Sacé)

Symeon Bonhommet a une belle signature qui permet de tracer sa présence dans les actes. Il est parrain à Changé, le 1.10.1615, de Symeon fils de René Bonhommet et Jehanne Orgereul, et qualifié « honneste fils Symeon Bonhommet » ce qui signifie qu'il n'est pas encore marié, sinon il aurait été dit honnête homme.

Il est parrain à Changé, le 1.3.1618 de Simeon filz de Jehan Crosnier et de Magdelainne Pellion, en présence dun M. Bonhommet qui signe, mais n'est pas identifié.

Il signe pour sa femme, marraine à Changé, le 18.4.1620, de Pierre Bonhommet fils de René Bonhommet et de Simonne Houallard. Elle est dite « Jacqueline Estigieux femme d'honneste homme Simeon Bonhommet S^r du Prost de Changé » et je ne peux identifier ce « Prost »

Il signe à Changé le 7.5.1627 au baptême de Jehanne fille de Mathurin Bonhommet et de Olive Rocher, le parain Jehan Bonhommet

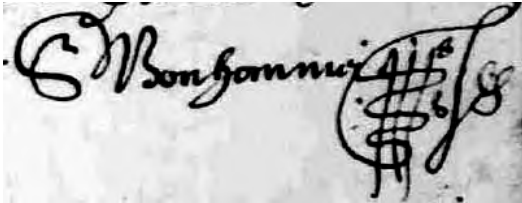
Il signe à Changé le 2.7.1638 au baptême de Tugalle fille de Mathurin Bonhommet et de Jullienne Lepetit le parain est Daniel Bonhommet. Ce qui signifierait que Daniel est trop jeune pour savoir signer et son père signe à sa place.

Il signe à Changé le 30.8.1638 au baptême de Antoinette fille de Louis Lesage et de Janne Marchais, parain Me André de Maillie la marraine Antoinette Marchais

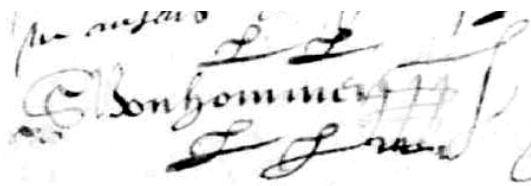
Il signe encore à Changé, le 19.12.1644, au baptême de Jean fils d'André Le Tessier et de Jullienne Logeaye, honneste homme Jean Thereau et Jeanne Labbé ses parain et marainne.

Toutes les recherches sur Changé attestent qu'aucun de ses enfants n'y ait baptisé alors qu'il semble y vivre.

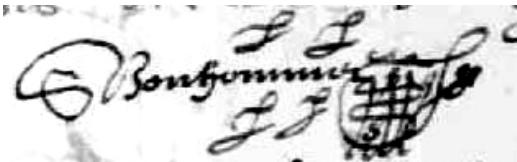
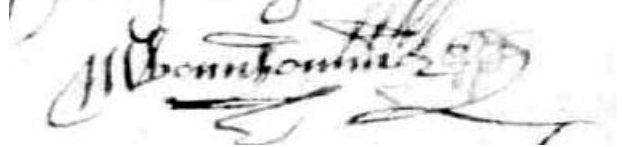
signatures des Bonhommet



Changé, le 1.10.1615, baptême de Symeon fils de René Bonhommet et Jehanne Orgereul, parain honneste fils Symeon Bonhommet
signé : S. Bonhommet (qui n'est pas encore marié)



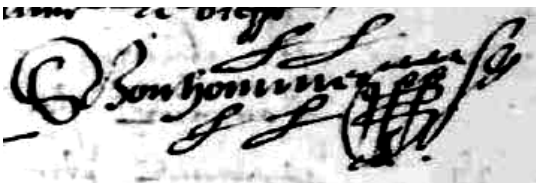
Changé, le 1.3.1618 baptême de Simeon filz de Jehan Crosnier et de Magdelainne Pellion, parrain Simeon Bonhommet
signé : S. Bonhommet, M. Bonhommet (à identifier)



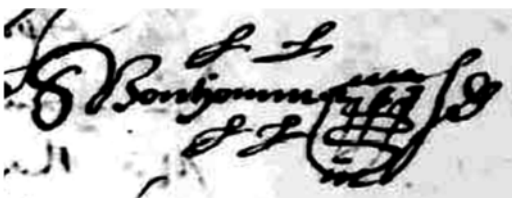
Changé, le 18.4.1620, baptême de Pierre Bonhommet fils de René Bonhommet et de Simonne Houallard, marainne Jacquinne Estigieux femme d'honneste homme Simeon Bonhommet S' du Prost de Changé
signature de Simeon Bonhommet



Changé, le 7.5.1627 baptême de Jehanne fille de Mathurin Bonhommet et de Olive Rocher, le parain Jehan Bonhommet
signature de Simeon Bonhommet



Changé, le 2.7.1638 de Tugalle fille de Mathurin Bonhommet et de Jullienne Lepetit le parain est Daniel Bonhommet
signature de Simeon Bonhommet, ce qui signifie qu'il signe à la place de son jeune fils Daniel



Changé, le 30.8.1638 baptême de Antoinette fille de Louis Lesage et de Janne Marchais, parain Me André de Maillie la marainne Antoinette Marchais
signé : Simeon Bonhommet



Changé, le 19.12.1644, baptême de Jean fils d'André Le Tessier et de Jullienne Logeaye, honneste homme Jean Thereau et Jeanne Labbé ses parain et marainne
signé : Symeon Bonhommet

- 1-Jacquine BONHOMMET °ca 1624 †Laval StVénérand 25.3.1703 x Melaine **PACARD** Dont postérité suivra
 2-Daniel BONHOMMET Sr des Rochers °ca 1630 †Laval StVénérand 31.5.1716 x (Ct Laval 14.9.1650) Marie MARCHAIS Dont postérité suivra
 3-Marie BONHOMMET °ca 1630 †Laval StVénérand 15.10.1702 x Jean **PATRY** Dont postérité suivra

Jacquine Bonhommet x Melaine Pacard

Melaine Pacquard est inhumé « hôte de la Tête Noire, époux de Catherine (sic) Bonhommet »

Jacquine Bonhommet est inhumée « âgée de 79 ans, veuve de Melaine Pacard hôte de la Tête Noire, en présence de J. et D. Bonhommet parents qui signent »

Jacquine Bonhommet signe « iacine bonomais », maladroitement certes, mais elle signe, ce qui atteste un milieu aisé éduquant les femmes.

Jacquine BONHOMMET °ca 1624 †Laval StVénérand 25.3.1703 x Melaine **PACARD** alias PACQUARD †Laval StVénérand 3.12.1679

- 1-Catherine Louise PACARD x Laval StVénérand 16.2.1681 Maxime **ANCENEY** Dont postérité ANCENEY

Daniel Bonhommet x1650 Marie Marchais

Il est M^d tissier à Laval

Le 14.9.1650¹⁰, C^t de mariage entre Daniel Bonhommet S^r des Rochers, M^d, fils de Symeon Bonhommet S^r des Fousgeraiz, M^d, et de †Jacquine Estigneust, D^t au lieu du Petit Botz à Changé, et Marie Marchais fille unique de †Pierre Marchais et de Geneviève Legrand, remariée à François Coupeau présent, D^t au lieu de la Chambreuslerie à Laval St Vénérand. Ils apportent lui la succession de sa †mère, elle de son †père (non estimées), se font donation mutuelle de 200 L au dernier survivant s'il n'y a pas d'enfants, et elle a le douaire selon la coutume. Fait audit lieu de la Chambreuslerie, en présence de Me André Demaillé N^{re} royal, Pierre Guyard S^r de Montesson demeurants à Changé, Pierre Vayer S^r de la Poupardièrre, François Estigneust S^r de la Fouschardièrre, Jean Estigneust, François Langloix S^r du Froucher, François Guylois S^r la Lacoubéré, tous D^t à St Vénérand, proches parents dudit futur époux, et Gervais Pennard M^d oncle de la future D^t à St Vénérand

Marie Marchais était fille unique héritière de Pierre Marchais décédé 10 ans plus tôt. Sa mère, remariée, doit alors rendre compte de la gestion des biens de sa fille, et ce compte, long de 15 pages, atteste que Marie Marchais avait du bien. Ainsi, Simeon Bonhommet eut soin de marier ses enfants dans des familles assez aisées : « Le 30.12.1650 D^{vt} Jean Gautier N^{re} royal à Laval, compte rendu par François Coupeau et Geneviève Legrand sa femme à Daniel Bonhommet et Marie Marchais sa femme, assistés de Simeon Bonhommet père dudit Daniel, de Michel Marchais ayeul paternel de ladite Marchais, et de Jean Duval son cousin, de la gestion des biens de ladite Marchais, fille de †Pierre Marchais et de ladite Legrand, demeurée son unique héritière lors du décès dudit Pierre Marchais en mai 1640, et ladite Legrand ayant convolé en 2^e noces avec ledit Coupeau en juin 1641 » (AD53-3^E2/058)

Daniel Bonhommet vit assez longtemps pour connaître tous ses petits enfants. Il est inhumé « M^d tissier âgé de 86 ans, veuf de †Marie Marchais, en présence de ses parents et amis soussignés Nicolas Crié, Jean Crié »

Les sieuries citées sont soit nombreuses en Mayenne (les Fougerais, la Fouchardièrre, les Rochers) quelques Poupardières, pas de Montessaon, Froucher etc... il semble que Simeon soit venu d'ailleurs.

¹⁰ AD53-14J78 devant Jean Gautier notaire royal à Laval

Daniel BONHOMMET S^r des Rochers °ca 1630 †Laval StVénérand 31.5.1716 x (C^t Laval 14.9.1650) Marie MARCHAIS +/1698 Fille de †Pierre et de Geneviève Legrand remariée à François Coupeau
1-Mélaine BONHOMMET **M^d tissier en toiles** Mariage sans le consentement de Daniel Bonhomme père du marié x Changé-les-Laval(53) 2.6.1698 Marie RAVARI Dont postérité suivra
2-Jeanne BONHOMMET x Laval StVénérand 31.1.1673 Pierre **CRIÉ** Dont postérité suivra

Mélaine Bonhomme x1698 Marie Ravari

M^d tissier en toiles

Mariage sans le consentement de Daniel Bonhomme père du marié

Mélaine BONHOMMET x Changé-les-Laval(53) 2.6.1698 Marie RAVARI fille de Anselme et Anne Hebert
1-Daniel BONHOMMET °Changé 5.3.1699 Filleul de Daniel Bonhomme (s) et de Françoise Crié
2-Marie BONHOMMET °Changé 5.10.1700 Filleule de Anselme Ravary et de Marie Piaux
3-Mélaine BONHOMMET °Changé 10.9.1702 Filleul d'Anselme Ravari et de Anne Viravet
4-Jeanne BONHOMMET °Changé 5.4.1705 Filleule de Jean Bancourt et de Jeanne Bonhomme (s) Jeanne Bonhomme) [**tante paternelle**]
5-Jean BONHOMMET °Changé 3.1707 filleul de h.h. René Tannerie et de D^{elle} Jeanne Crié [**cousine paternelle**]

Jeanne Bonhomme x1673 Pierre Crié

Le mariage n'est pas filiatif, mais Daniel Bonhommes^r des Rochers est dit « grand père de l'enfant » au b de leur fils Daniel en1692

Jeanne BONHOMMET x Laval StVénérand 31.1.1673 Pierre **CRIÉ**
1-Jeanne CRIÉ Marraine en 1692 de son frère Daniel
2-Pierre CRIÉ °Laval StVénérand 3.2.1677 Filleul de Pierre Bonhomme et de Jacqueline Bonhomme [**épouse de Mélaine Pacquard**], en présence de L. Pacard (s)
3-Vénérand Maxime CRIÉ °Laval StVénérand 9.11.1682 Filleul de honorable homme Maxime Anceney de Me des postes de Laval [**époux depuis 1681 de Louise Pacard fille de Mélaine et de Jacqueline Bonhomme**] et dame Marie Mintier [**épouse depuis 1672 de Jean Bonhomme S^r de la Morinière**]
4-Magdeleine CRIÉ °Laval StVénérand 7.2.1690 Filleule de Pierre Crié le Jeune, frère de la baptisée, et de Marie Bonhomme
5-Daniel-Jean CRIÉ °Laval StVénérand 3.5.1692 Filleul de Daniel Bonhomme S^r des Rochers (s) **grand père de l'enfant**, et de Jeanne Crié sœur de l'enfant

Marie Bonhomme x Jean Patry

Marie Bonhomme est inhumée « âgée de 72 ans, veuve de Jean Patry M^d en présence de Daniel Bonhomme identifié par sa signature), Pierre Roger et Patry prêtre »

Au mariage en 1703 de Jacqueline Patry et Pierre Duchemin, Daniel Duchemin est oncle de la mariée et Ambroise Crié son cousin, donc on a la certitude que Marie Bonhomme est sœur de Daniel.

Marie BONHOMMET °ca 1630 †Laval StVénérand 15.10.1702 x Jean **PATRY**
1-Jacqueline PATRY x Laval StVénérand 3.5.1703 Pierre **DUCHEMIN** veuf de Marie Buré

René Bonhomme x/1620 Simone Houeslard

Ce couple est probablement proche de Simeon Bonhomme qui précède et pourrait être frère de René car c'est le même lieu (port de Changé) le même métier et il y a parrainage.

Simone Hoislard, veuve, vit au port de Changé en 1646, lors du C^t de mariage de leur fils Pierre

René BONHOMMET †/2.1646 x Simone HOUALLARD alias HOUESLARD

1-Pierre BONHOMMET °Changé 18.4.1620 (« samedi vigile de Pâques 1620 », que je calcule le 18.4) Filleul de Mathurin Houallard et de Jacqueline Estigeux femme de honnête homme Simon Bonhommet S^r du Prest/Port de Changé (avec la signature de S. Bonhommet)

Pierre Bonhommet x1646 Catherine Locré

Il est **tissier en toiles** à Avenièrès

Le 8.2.1646 D^{vt} Pierre Gaultier N^{re} du comté de Laval y D^t, C^t de mariage entre Pierre Bonhommet tissier en toiles fils de †René Bonhommet de Simon Hoislard présente, D^t au port de Changé, et, Catherine Locré fille de Jean Locré M^d et Catherine Moullier, D^t à Avenièrès. Elle apporte 200 L de dot, en présence de Michel Hoislard M^d tissier oncle maternel de Pierre Bonhommet, D^t au bourg d'Avenièrès, et de Jean Poulain sergent

Pierre BONHOMMET °Changé 18.4.1620 Fils de René BONHOMMET et de Simone HOUESLARD x (C^t de mariage du 8.2.1646 Gaultier N^{re} Laval) Catherine LOCRÉ

- 1-Mathurin BONHOMMET °Avénièrès 14.5.1648 Filleul de Michel Hoislard & de Catherine Moulière
- 2-Magdeleine BONHOMMET °Avénièrès 4.10.1650 Filleule de Mr Maucler et Jeanne Leroy
- 3-Pierre BONHOMMET °Avénièrès 23.10.1653 Filleule de Pierre Bourguet (s) et de Anne Maugouain
- 4-Catherine BONHOMMET °Avénièrès 23.3.1656 Filleule de Anthoine Boulais & de Estiennette Locré
- 5-Julien BONHOMMET °Avénièrès 22.8.1658 Filleul de Jullien Locré (s) et de Marie Hoylard (s)
- 6-François BONHOMMET °Avénièrès 14.10.1663 Filleul de Ethienne Lesecretain et de Françoise Huard
- 7-François BONHOMMET °Avénièrès 8.3.1668 Filleul de François Sallior de StVénérand et de Magdeleine Bonhommet
- 8-Catherine BONHOMMET °Avénièrès 30.8.1676 Filleule de Jean Giteau (s) et de Catherine Bonhommet

Paul Bonhommet x Marie Poulain

Le 14.3.1715 D^{vt} René Couannier N^{re} du comté de Laval D^t à Laval, Daniel Deffay M^d tissier curateur institué par justice à Jean et Marie, enfants mineurs de †Pierre (*le notaire a dû faire une erreur de prénom, car les registres paroissiaux donnent Paul*) Bonhommet et Marie Poulain, D^t au village de la Coconnière à St Vénérand, a reçu de Pierre Noury N^{re} à Laval 21 L et 292 L provenant du prix des meubles laissés après le décès desdits Bonhommet et Poulain (AD53-3^E2/296)

Paul BONHOMMET †/1715 x Avénièrès (sans filiation) 20.7.1693 Marie POULAIN †/1715

- 1-Marie BONHOMMET °Avénièrès 13.10.1695 Filleule de René Thoreau et de Marie Duchemin. Vivante en 1715
- 2-Paul BONHOMMET °Avénièrès 9.3.1698 †idem 10.6.1698 Filleul de Jean Fourneau et de Jeanne Hamot
- 3-André BONHOMMET °Avénièrès 1.2.1701 †idem 25.4.1701 Filleul de Marin Fourneau et de Marguerite Couesse
- 4-Paul BONHOMMET °Avénièrès 20.1.1706 †/1715
- 5-Jeanne BONHOMMET °ca 1707 †Laval StVénérand 18.10.1714
- 6-Jean BONHOMMET °Avénièrès 9.10.1711 Vivant en 1715

Jean Bonhommet x /1642 Jacqueline Lelievre

Jean BONHOMMET x Jacqueline LELIEPVRE

- 1-Etienne BONHOMMET °Avenièrès 25 décembre 1642 Filleul de Etienne Saybouez et de **Julienne Bonhommet** x Grenoux 26 avril 1670 Marie COLLET Dont postérité suivra
- 2-Jacquine BONHOMMET °Avenièrès 25.9.1644 Filleule de Jacques Bonhommet et de Marguerite Beauchesne

Etienne Bonhomme x 1670 Marie Collet

Etienne BONHOMMÉ °Avenièrès 25 décembre 1642 Fils de Jean BONHOMMET et Jacqueline LELIEPVRE x Grenoux 26 avril 1670 Marie COLLET « Grenoux, le 26 avril 1670, après certificat de Chevreuil prêtre habitué à la Trinité des fiances de Estienne Bonhomme tissier âgé de 24 ans ou environ demeurant rue de Ste Catherine en ceste paroisse fils de defunt Jean Bonhomme et de Jacqueline Leliepvre d'une part, et de Marie Collet âgée de 27 ans demeurant rue ste Catherine veufve de Louis Paumart d'aultre part paroisse de la Trinité, avons fait les bans et proclamations selon la coustume et donné certificat au susdit Estienne Bonhomme pour s'en servir, fait par nous curé dudit Grenoux »

1-Charles BONHOMMÉ x Laval laTrinité 23.11.1705 Catherine DELACOUR

11-Marie BONHOMMÉ °Laval laTrinité 9.4.1707 Filleule d'Etienne Bonhomme

12-Catherine BONHOMMÉ °Laval laTrinité 21.1.1709

2-Etienne BONHOMMÉ tissier x Laval Trinité 3 mars 1707 Jacqueline D'AMPOIGNÉ Dont postérité suivra

3-Françoise BONHOMMÉ citée en 1707

Etienne Bonhomme x 1707 Jacqueline d'Ampoigné

Etienne BONHOMMÉ tissier x Laval Trinité 3 mars 1707 Jacqueline D'AMPOIGNÉ servante fille de François et Jeanne Moreau

1-Jeanne BONHOMMÉ °Laval la Trinité 18 mai 1612 « baptisé Jeanne fille d'Etienne Bonhomme et de Jacqueline Dampoigné parrain Nicolas Rousseau et marraine Louise Dampoigné

2-Jean BONHOMMÉ cité en 1742

3-Renée Jacqueline BONHOMMÉ °Laval 20 février 1717 « Renée Jacqueline fille de Etienne Bonhomme et de Jacqueline Dampoigné son épouse a été parrain René Guedon (s) et marraine Gilette Dampoigné (s) » x Laval laTrinité 1.2.1742 Michel **CRIBIER**

4-Jean BONHOMMÉ °Laval laTrinité 7.10.1714

5-Etienne BONHOMMÉ °Laval laTrinité 15.11.1727 †idem 3.2.1728 Filleul de Jean Bonhomme son frère et de Jacqueline Bohomme sa sœur

non rattachés pour le moment :

Le 18.6.1664 D^{vt} Julien Pottier N^{re} à Laval, C^t de mariage entre Rolland Renard sergent, ci-devant mari de †Jehanne Benoist, avec Julienne Renusson fille de †Michel Renusson et Barbe Veron à présent femme de Jean Thomin M^d, assistée dudit Thomin et de ladite Verron sa femme, de Pierre Gautier mari de Françoise Veron son oncle, de Julien Renusson M^d son cousin tous D^t à Laval. Elle apporte 212 L. Fait en présence de Pierre Vayer S^r de la Poupardièrre et Melaine Pacquard M^d D^t à Laval, témoins à ce requis. (AD53-3^E1/719)

Le 20.5.1634 D^{vt} Jean Gaultier N^{re} royal à Laval, François Foureau conseiller et aumonier de la reine, chanoine prébendé en l'église S^r Tugal de Laval, et prieur du prieuré de St Jean de Couesnon, D^t à Laval, baille à ferme à hble h. Raoul Bonhommé S^r de la Rivière, D^t en la ville de St Aubin du Cormier en Bretagne, évêché de Rennes, étant de présent logé à Laval en la maison de Jean Audouin S^r de la Morinière, ledit prieuré (AD53-3^E2/058)

Avénièrès

Pierre BONHOMMET x Catherine MOUNIER

1-Jean BONHOMMET °Avénièrès 27.7.1666

Jean BONHOMMET †Avénièrès 15.4.1679

Isaac LEBEAU x Avénièrès 18.5.1650 (sans filiation, tous deux de cette paroisse) Renée POTIER

1-Catherine LEBEAU °Avénièrès 11.3.1651

André LEBEAU x Marie BROSSET

1-Jeanne LEBEAU °Avénières 20.9.1653

2-Marie LEBEAU °Avénières 20.9.1653

René LEBEAU x Jeanne MESTAYRIE

1-Jean LEBEAU °Avénières 3.3.1664 Filleul de Jean Mestayrie et de Renée Pouard

Pierre BONHOMMET °ca 1620 †Avénières 23.5.1695 Inhumé en présence de François Huard et de Vincent et Julien Hore, et de Gilles Sorin

Michelle BONHOMMET °ca 1657 †Avénières 21.7.1725 x1 Julien MARTIN x2 Avénières 25.10.1694 René **LABBE** †/elle Veuf d'Antoinette Rousseau

André BONHOMMET †/1677 x Avénières 26.4.1652 (sans filiation, tous deux de cette paroisse) Jullienne SIGOINNE/CHIGOIGNE

1-Anne BONHOMMET °Avénières 22.12.1653 Filleule de Rolland Sigoigne et de Anne Maugouis

2-Catherine BONHOMMET °Avénières 22.1.1658

3-Michelle BONHOMMET °Avénières 28.3.1662 Filleule de Claude Le Ruasseux (s) huissier royal et de Michel Perrier (s)

4-Marie BONHOMMET °Avénières 2.8.1668

5-Renée BONHOMMET Nièce de Michel Hoinard & de Pierre Bonhommet x Avénières 4.7.1677 Jean

TRIQUERY

Laval

René BONHOMMET¹¹ Employé dans les fermes du roi en la brigade de Marcillé à Châtellais en 1769

Charles BONHOMMÉ x Catherine LECOUR

1-Françoise BONHOMME °Laval laTrinité 17.11.1715 Filleule de Françoise Bonhommé (qui signe Bonome)

François BONHOMMET x /1726 Marie LABBÉ

1-François BONHOMMET °Laval laTrinité 15.11.1726 Filleul de Anne Nonnet et de Mathurin Brochu

2-Marie BONHOMMET °Laval laTrinité 6.3.1728 Filleule de Mathieu Labbé et de Marie Porché

Mathurin BONHOMMÉ °ca 1628 †Changé 25.3.1706

René BONHOMMET +/1701 x Michelle HUNAUT

1-René BONHOMMET x Azé(53) Charlotte LETESSIER

2-François BONHOMMET serrurier x Laval StVénérand Anne RAVENEAU fille de Jean et Marie Cosnier

21-Anne BONHOMMET °Laval StVénérand 28.1.1708

22-René-Pierre BONHOMMET °Laval StVénérand 29.6.1709 Filleul de René Bonhommet (s)

Mathurine BONHOMME x Marin **RICOUL**

1-Renée RICOUL °ca 1655 x Changé 12.10.1684 Julien **BEZIER** demeurant à la Bréviandière, famille de Mme Mezin

Clément BONHOMMÉ †/1716 x Jeanne BOURGAULT

1-René BONHOMMÉ (s) °Laval Trinité x Laval Trinité 4.2.1716 Marie PARÉ °Laval fille de René et +Mathurine SUARD

11-René-Martin BONHOMMET °Laval-la-Trinité 10.11.1716 Filleul de Marie Bonhomme

2-Marie BONHOMMÉ (s) citée au x en 1716

Jehan BONHOMMET propriétaire de la Corponnière paroisse de Changé en 1634

¹¹ Le 16.5.1769 déclaration de grossesse de Jeanne Pichot, enceinte des œuvres de René Bonhommet (AD53-B2/3131)

René BONHOMMÉ habite place de la fontaine à Mayenne 1668 (ANGOT, p.67,T4)

Louis BONHOMMÉ époux de Anne COLLIN 1640

François BONHOMMÉ prêtre 1660

Renée BONHOMMÉ épouse de N. LE MOULNIER de Saint-Avy 1672

ces 3 propriétaires de Maubray paroisse d'Ambrières (in Dict. ANGOT, p.802, T2)

N. BONHOMMET imprimeur Laval ^{StVénérand} (in Dict. ANGOT)

1-N. BONHOMMET °Laval ^{StVénérand} 1764

Marie BONHOMMET Dame de la Carrée Marraine en 1639 d'une cloche de l'église de Changé x André

DEMAILLE Notaire et sergent royal à Changé

Mathurin BONHOMMET x Julienne LE PETIT

1-Julienne BONHOMMET °Changé 17 8 1633

2-Marie °23 11 1634

3-Thugalle °3 7 1638

Chéméré-le-Roi

Gervais BONHOMMET Habite à la Nouvellière en 1633, 1640 x Cheméré-le-Roi 5.11.1631 (sans filiation)

Julienne TALVAS

1-Jacquine BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 12.11.1632 Filleule de René Bonhomme son oncle serviteur à la Girardière et de Jacqueline Besnier demeurant à la Tramblais

2-René BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 3.11.1633 Filleul de Magdelon Talvas oncle demeurant à Couvelou et de Jehanne Guedon grand-mère

3-Pierre BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 12.2.1636 Filleul de Pierre Prillié et de Françoise Touscherain

4-Marie BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 23.8.1638 (selon table manuscrite)

5-Anne BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 14.4.1640 (selon table)

René BONHOMMET †/1691 demeure à Seinière en 1668 x Marguerite POTTIER †1691/ (écrite PORTIER en 1685)

1-Perrine BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 24.11.1666 Filleule de Gervais Bonhomme et de Perrine Oger Nièce de Joachim Ravault x Cheméré-le-Roi 15.1.1691 Jean **SIMON** Fils de Pierre et Félice Dubois

2-Julienne BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 15.3.1668 Filleule de Magdelon Talvas et de Julienne Talvas

2-Marguerite BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 10.2.1671

3-René BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 16.6.1672

4-Louis BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 15.2.1676

5-Gervais BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 12.7.1679

6-Julienne BONHOMMET °Cheméré-le-Roi 28.5.1685

Anne BONHOMMET x Cheméré-le-Roi 27.11.1664 Joachim **RAVAULT**

Anne BONHOMMET marraine à Cheméré-le-Roi le 6.5.1659 de Jean Talvas fils de Magdelon et de Renée Breteau demeurant à Cesmierre, avec Guillaume Talvas fils aîné dudit Magdelon

René BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 25.11.1687 Inhumé en présence de Marguerite Pottier sa mère et de Perrine Bonhomme sa fille

Anne BONHOMMET °ca 1644 †Cheméré-le-Roi 6.11.1699 inhumée en présence de ses enfants

Pierre BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 2.3.1662 « garçon, décédé à la Nouvellière à 26 ans »

Gervais BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 16.3.1666 décédé à la Nouvellière (écrite Louvellière en 1666).
Poupelier

Marguerite BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 20.2.1671

Gervais BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 2.7.1680

René BONHOMMET †Cheméré-le-Roi 22.6.1659 « garçon, décédé à la Nouvellière »

BONHOMMET

1-Alexandre BONHOMMET x Jeanne DANIEL

11-Mathurin BONHOMMET x Juigné-les-Moutiers 19.6.1670 Perrine DERVIN Fille de Joachim & Marguerite
Mouillard

2-Jean BONHOMMET cité en 1670

Le 20.10.1725 les héritiers de Jean Trugeot et Jacquine Goussé transigent avec Julien Bonhommé masson D⁺ à la Hillière à Quelaine, René Bonhomme D⁺ à la Pommerais à Ruillé le vieux, René Lemonnier tisserant et Françoise Bonhomme sa femme et Jehan Bonhomme aussi masson D⁺ à la Bretonnière à StHilaire des Landes tous enfants et héritiers de Julien Bonhomme et Jacquine Goussé, et par ailleurs Jeanne Geslin veuve dudit Julien Bonhomme mère et tutrice de Jeanne Bonhomme et de Julien Bonhomme enfants mineurs issus du dernier mariage dudit †Julien Bonhomme avec ladite Geslin D⁺ à la Heurtaudière à Ruillé (AD53-3^E2/412)

Sarthe

Cheméré-le-Roi, ci-dessus, est à mi chemin entre Laval et Le Mans.

François BONHOMMET °ca 1646 †Yvre L'evêque(72, proche Le Mans) 21.6.1722 x Madeleine BROUSTE °ca 1648 † Yvre L'evêque 28.11.1726

1-Julien BONHOMMET Vigneron à Yvre-l'Evêque x Yvre L'evêque 23.1.1727 Marie LEROUX †/1765

11-Julien BONHOMMET Maître boulanger

12-Michel Germain BONHOMMET °Yvre L'evêque 17.3.1736 †Paris 15.5.1784 Maitre boulanger rue Mazarine à Paris x Rungis(94) 29.10.1765 Marguerite Geneviève CORNU °Moisselles(95) 3.1. 1744 †Paris 5.4.1821

mon ascendance à Jean Thoumin x ca 1660 Jeanne Leliepvre

11-Jean Thoumin x ca 1660 Jeanne Leliepvre

10-Jeanne/Marie Thomin/Toumin x Laval St Vénérand (53) 7 octobre 1691 Guillaume Bonhommé

9-Anne Bonhommé x (Ct Laval (53) 30 juillet 1716) Jean Lebreton

8-Guillaume Lebreton x Combrée (49) 29 décembre 1747 Julienne Bazin

7-Julienne Lebreton x Armaillé (49) 24 février 1778 Jacques-Marie Jallot

6-René-Guillaume Jallot x Armaillé 17 novembre 1807 Elisabeth Jallot

5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëlle 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot

4-Aimée Guillot x Segré (49) 22 novembre 1881 Charles Audineau

3-Aimée Audineau x Nantes 1907 Edouard Guillouard

2-mes parents

1-moi

Jean Thoumin x ca 1660 Jeanne Leliepvre

Ici, je découvre enfin un lien de parenté de ma LELIEPVRE épouse de Jean Thomin, car l'acte précisait bel et bien que l'ouvroir en question était un bien du beau-frère de Jean Thomin : Etienne Leliepvre. Vous me direz, cela n'apporte pas grand chose, compte-tenu de l'absence de registre BMS sur Laval, mais cela m'a suffi à me rendre contente, car sans doute qu'après moi quelqu'un aura la possibilité de refaire les notaires à Laval et de trouver un acte plus parlant. **Je précise bien qu'il n'existe aucun BMS à Laval Saint-Vénérand avant 1668, car contrairement à ce que les archives indiquent, le document qu'ils ont mis en ligne avant cette date n'est qu'un vaste mascarade : c'est en fait un extrait plus que bref du registre manquant, et qui était UNIQUEMENT FAIT A LA DEMANDE D'UNE FAMILLE NOTABLE les DUCHEMIN.** Donc, ce document ne donne que les Duchemin et leurs alliances, bref, c'est tout sauf un registre de BMS « Le 12 août 1664¹² ont été présents en leurs personnes et deument establys Jean Thomin marchand tissier en toiles demeurant paroisse St Vénérand dudit Laval, et François Decray aussi marchand tissier en toiles demeurant proche la Croix Laize dite paroisse de St Vénérand dudit Laval d'autre part, entre lesquelles partyes après submission requise, a esté fait ce qui suit, c'est à savoir que ledit Thomin a baillé quitté cédédé et par ces présentes à tiltre de soubz ferme et non aultrement et promet garantir ainsi qu'il luy sera guaranty, audit Decray acceptant, savoir est une maison située proche l'église St Michel dudit Laval **composée d'une chambre à ouvrer, chambre haute dessus et cheminée, un grenier sur lesdites choses, un cellier et une estude dessus**, avecq une portion de jardrin au derrière de ladite maison, droit au puitz en dépendant, ainsy que lesdites choses se poursuivent et comportent, sont de présent exploitées par le bailleur, qui les tient à tiltre (f°2) de ferme **de Me Estienne Leliepvre prêtre son beau-frère** par bail devant Trillot notaire et estoient lesdites choses exploitées avant ledit Thomin par Mathurin Landelle sans réservation. Le présent bail fait pour le temps et espace de 6 années et demyes entières parfaites et consécutives qui commenseront au jour et feste de Toussaintz prochain venant et ainsy qu'elles escheront icelles révolues, qui est le temps restant à expirer du bail dudit Thomin ; à la charge par ledit Decray d'en bailler et payer par chacun an audit Thomin la somme de 30 livres tz et à proportion pour la demye année, le tout payable par moitié par les demyes années 15 livres à la fin de chacunes d'icelles, comme elles escheront ; mettra ou fera mettre le bailleur au commencement dudit bail lesdites choses baillées en bon estat de réparation, et ledit preneur les rendra en fin dudit bail en pareil estat, luy estant fourny matière à place par ledit Thomin ; se comportera en surplus ledit Decray (f°3) en l'exploit desdites choses en bon père de famille sans rien y desmollir et pourra céder le présent bail sy bon luy seombe à aultres personnes du mestier de tissier auxdites conditions, et demeurant garand et responsable de tout l'effet du présent bail ; fournira ledit preneur au bailleur coppie des présentes dans 8 jours audit Thomin ; outre ledit Decray preneur s'est obligé bailler de payer en faveur des présentes et sans diminution desdites fermes audit Thomin la somme de 20 livres à une payée dans ledit jour de Toussaint prochain venant ; à l'entretien et exécution de tout ce que dessus lesdites partyes se sont obligées respectivement et ledit preneur par corps à peine de tous intérêts et despends, dont les avons jugés de leur consentement. Fait et passé audit Laval en présence de Simeon Bonhomme sieur du Foucheraie, Roland Renard sergent demeurant audit Laval tesmoins - ledit preneur et ledit bailleur ne signent »

Il n'est pas possible de remonter de BMS à Saint Vénérand, car ils commencent en 1668 et le peu qui existe de 1522 à 1733 n'est qu'un court extrait fait autrefois sur le vrai registre pour en extraire ce qui concernait uniquement la famille Duchemin.

¹² AD53-3^E1/719 devant Julien Pottier notaire royal résidant à Laval,

Guillaume BONHOMMÉ °Avénières 6.11.1668 †/1711 Fils de Jean BONHOMMET & de Marie LEBEAU. x Laval StVénérand 7.10.1691 Jeanne alias Marie THOMIN alias TOUMIN Fille de Jean et de †Jeanne Lelièpvre

non rattachés pour le moment :

Marin THOUMIN x Françoise LIEZARD

1-Marin-François THOUMIN °Avénières 16.10.1696 Filleul de Noël Loyand de Laval laTrinité, et de Marie Nepveu de la paroisse de Pasrené

Robert THOMIN x Anastaise HUBERT

1-Robert THOMIN x Avenièrès 9.2.1673 (en présence de Guillaume Thomin et de Jean Loret frères des époux) Marie LORET Fille de †Noël & de Françoise Cosson

Michel TOMIN marchand meusnier x Avénières 12.6.1657 (sans filiation tous deux de cette paroisse) Marie NEPVEU

1-Robert THOMIN °Avénières 28.9.1658 Filleul de Robert Thomin et de Renée Lebreton

2-Julien THOMIN °Avénières 10.3.1661 x Avénières 12.7.1678 Perrine LEBRETON Fille de René et Renée Buffet Voir généalogie Lebreton, dont je descends

3-Michel THOMIN °Avénières 2.1.1663 Filleul de Germain Thomin et de Marguerite Nepveu

4-Anne THOMIN °Avénières 24.2.1664 Filleule de François Lezan et de Anne Nepveu (avec une signature de François Nepveu que j'ai prise)

5-Marin THOMIN Marchand en 1694, il est dit de la paroisse de [Pruné] x Avénières 22.2.1694 Françoise LEZAN Fille de †François et Anne Gaultier

6-Renée THOMIN °Avénières 27.12.1672 Filleule de **Robert Thomin marchand tissier de St Vénérand** et de Louise Nepveu fille

7-Jeanne THOMIN °Avenièrès 6.10.1675 Filleule de **Guillaume Thomin tissier de StVénérand** et de Jeanne Nepveu de la Trinité

8-Marguerite TOMIN °Avénières 11.10.1676

AD53-3^E9/016 Le 14 juillet 1697 après midy, par devant nous Louis Lancro notaire royal du Mayne à Avesnières lez Laval, furent présents en leurs personnes Mathurin Moché compagnon meunier fils de deffunts Mathurin et de Catherine Douxamy ses père et mère, demeurant au moulin du Gravier dite paroisse d'Avenièrès d'une part, et Marguerite Tomin fille de Michel Tomin marchand meunier et Marie Nepveu ses père et mère, demeurante avec eux au moulin de Chéré paroisse de Parné d'autre part, entre lesquels a esté fait les pactions de mariage qui suivent, c'est à scavoir que lesdits Moché et Tomin, procédant tous deux comme majeurs, que de l'avis authoirité et consentement, scavoir ledit Moché de Jean Moché laboureur son frère de père demeurant au lieu du Verger paroisse de Bouchamps, et de Pierre Douxamy aussy laboureur son oncle demeurant à la Charterie paroisse de St Vénérand, et ladite Thomin dudit Louis Thomas son père D^t au moulin de Chéré. Elle apporte 100 L dont 60 L en argent et 40 L en hardes et lingue à son usage,

Germain THOMIN °L'Huisserie (selon son mariage) x Avénières 1.5.1662 (sans filiation, lui de L'Huillerie elle d'Avénières) Anne NEPVEU °Avénières (selon son mariage)

1-Germain THOMIN °Avénières 15.6.1663 Filleul de **Robert Thomin** et de Renée Lebreton

2-Marie THOMIN °Avénières 22.8.1665 Filleule de François Lezain et de Marie Nepveu (il y a une signature M. Thoumin que j'ai prise)

3-Michel THOUMIN °Avénières 20.2.1670 Filleul de Michel Thoumin et de Marguerite Neveu

4-Guillaume THOMIN °Avénières 1.5.1672 Filleul de **Guillaume Thoumin marchand tissier** et de Louise Nepveu fille

5-Joseph THOMIN °Avénières 15.10.1676 (le prêtre est René Lebreton)